
L'ÉCHO

UN ÉCLAIRAGE DIFFÉRENT

DÉCEMBRE 2016
LE JOURNAL DU SYNDICAT PROFESSIONNEL
DES INGÉNIEURS D'HYDRO-QUÉBEC

ÉDITORIAL :
POUR LA SÉCURITÉ DU PUBLIC
LA VALEUR DU MILITANTISME

VALORISATION DE L'INGÉNIEUR :
ENTREVUE AVEC
JOCELYN LAMBERT, ING.

SPiHq



PLACAGE AU CHROME
DE STE-FOY INC.

Services :

- Chrome dur pour applications industrielles (capacité de 45 pieds de face)
- Rectification plane et cylindrique
- Réparation de composantes mécaniques et hydrauliques
- Alésage et pierrage intérieur de tube

50, rue de Rotterdam, St-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 1S9

Tél.: 418 878-3548

Télec.: 418 878-4569

info@placageauchrome.com

www.placageauchrome.com



Services :

- Réparation de cylindres hydrauliques (Servomoteurs, etc.)
- Métallisation de type HVOF et arcspray (carbure de tungstène et autres)
- Usinage et fabrication
- Distributeur de tubes, de tiges trempées chromées, de douilles auto-lubrifiées Thordon®

130, rue de Rotterdam, St-Augustin-de-Desmaures
(Québec) G3A 1T3

Tél.: 418 878-0875

Télec.: 418 878-0885

info@rmhindustries.com

www.rmhindustries.com



THORDON

Douilles auto-lubrifiées (sans huile ni graisse)
(paliers guides, directrices, cercle de vannage)
(servomoteurs, etc...)



Volume 52 Numéro 5

L'Écho, le journal officiel du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ), est publié 5 fois par année. Il est distribué aux membres et aux partenaires du Syndicat. Les articles de ce journal peuvent être reproduits, en tout ou en partie, à condition d'en citer la source. Toute correspondance au sujet de cette publication doit être envoyée au SPIHQ.

Coordonnées du SPIHQ

1255, boul. Robert-Bourassa, bureau 1400
Montréal (Québec) H3B 3X1
Tél.: 514 845-4239 ou 1 800 567-1260
Téléc.: 514 845-0082 ou 1 800 947-1767
Courriel: spihq@spihq.qc.ca
Site Internet: www.spihq.qc.ca

Christine Marceau
Agente de communication
Tél.: 514 845-4239, poste 109
Courriel: communication@spihq.qc.ca

Comité Communications et formation syndicale

Isabelle Simard, ing., responsable
418 696-4500, poste 6721

Révision et correction d'épreuves

SPIHQ

Dans le présent document, le masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

Tirage

2 500 exemplaires

Ce journal est imprimé sur
du papier Rolland Enviro100



Dépôt légal: Bibliothèque nationale
du Québec et Bibliothèque nationale
du Canada (ISSN 0710-2879)

Publicité

Servaco Inc.
Tél.: 514 276-0081
Téléc.: 514 276-2461
8061, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2R 2P4
Courriel: info@servaco.ca

Impression

Imprimerie Raymond
Tél.: 514 277-3329
Téléc.: 514 276-2461
8061, rue Saint-Hubert
Montréal (Québec) H2R 2P4

4
LE SPIHQ
A BESOIN DE VOUS

5
POUR LA SÉCURITÉ
DU PUBLIC
Par le Bureau

6
LA VALEUR
DU MILITANTISME
Par Louis Champagne, ing., FIC

8
VALORISATION
DE L'INGÉNIEUR
ENTREVUE AVEC
JOCELYN LAMBERT, ING.
Par Christine Marceau

11
DES RÉPONSES
À VOS QUESTIONS
Par Mathieu Froment, ing.

13
INFO-DÉONTO
Par Stéphane Clavette, ing.

17
PORTRAIT DE SECTION:
PLACE DUPUIS 3
Par Fatima C. Radics, ing.



19
TOURNÉE 2016
DU BUREAU
Par Christine Marceau

21
VOS COMITÉS À L'ŒUVRE:
LE COMITÉ SURVEILLANCE
Par Christiane Foy, ing.

23
ÉCHOS DES COMITÉS

24
LES NOUVEAUX
DÉLÉGUÉS SOCIAUX
DU SPIHQ
Par Christian Gazil, ing.

27
LA CAISSE
DES JARDINS HYDRO
Par Louis Champagne, ing., FIC

31
APPLICATION DU CODE
D'ÉTHIQUE DU SPIHQ
AUX ÉLECTIONS

33
AVIS DE MOTION
Par le comité Surveillance

35
MODIFICATIONS
AUX RÈGLEMENTS
Par François Morasse, ing.

39
MODIFICATIONS AU
CODE D'ÉTHIQUE
Par François Morasse, ing.

41
MES VŒUX POUR 2017
Par André Sauvé, ing.

43
BIENVENUE
PARMI NOUS
Par François Morasse, ing.

45
RÉPARTITION DES
MEMBRES PAR NIVEAU



Parutions de L'Écho en 2017

Numéro	Parution
Volume 53 no 1	Printemps
Volume 53 no 2	Été
Volume 53 no 3	Automne
Volume 53 no 4	Hiver

LE SPIHQ A BESOIN DE VOUS

Sections	Nombre de postes vacants
Complexe Desjardins 1	1 ^{er} et 2 ^e délégués substitués
Complexe Desjardins 3	2 ^e délégué substitut
Siège social 1	2 ^e délégué substitut
Place Dupuis 2	2 ^e délégué substitut
Montréal-Est	1 ^{er} et 2 ^e délégués substitués
Montréal-Nord	2 ^e délégué substitut
Mauricie	2 ^e délégué substitut
Saguenay	2 ^e délégué substitut

Comités	Nombre de postes vacants
Avantages sociaux	1
Juridiction	2
Reclassification	2

UN POSTE VOUS INTÉRESSE?

Informez le secrétaire du SPIHQ (secretaire@spihq.qc.ca) de vos objectifs et motivations, et :

pour les sections : envoyez copie aux délégués et délégués substitués

pour les comités : envoyez copie au responsable du comité concerné (voir au www.spihq.qc.ca, onglet « Comités »)

Les nominations sont entérinées au conseil syndical.

Voilà une belle occasion de contribuer à l'essor de votre Syndicat tout en acquérant une expérience enrichissante.

COORDONNÉES DU SPIHQ :

Tél. : 514 845-4239 ou 1 800 567-1260

Télécopieur : 514 845-0082

Courriel : spihq@spihq.qc.ca

Site Internet : www.spihq.qc.ca

Agente de griefs : Zakia Sabour

Tél. : 514 845-4239 poste 108

Courriel : grief@spihq.qc.ca

INGÉNIEURS, À VOS CRAYONS !

Les textes personnels sont bienvenus. Ils seront publiés par ordre de réception selon l'espace disponible.

Vous pouvez faire parvenir vos textes et vos commentaires à Christine Marceau, agente de communication : 514 845-4239 poste 109, communication@spihq.qc.ca

APPEL À TOUS

Si vous avez de belles photos, envoyez-les nous !
Nous en avons toujours besoin pour la page couverture de L'Écho.
À vos appareils photo !

POUR LA SÉCURITÉ DU PUBLIC!

La Loi sur les ingénieurs est claire : les travaux relevant du champ de pratique de l'ingénieur doivent être réalisés sous l'autorité technique de l'ingénieur, ou sous sa supervision technique directe et immédiate.

Le SPIHQ vous a fait part de sa position à l'endroit d'un protocole signé entre l'Ordre des ingénieurs du Québec et la Direction d'Hydro-Québec qui va à l'encontre de ces principes ainsi que des actions que nous avons menées pour résoudre ce grave problème.

Voici les dernières actions que nous avons menées depuis et leurs résultats :

- **4 mai 2016** : obtention par le SPIHQ d'un avis juridique sans équivoque sur l'illégalité du protocole qui constitue une incitation à la pratique illégale par HQ et l'Ordre
- **28 avril et 27 mai 2016** : correspondance du SPIHQ à tous les administrateurs de l'Ordre pour demander au CA :
 - de se prononcer à l'égard du protocole
 - d'entamer une enquête par le Service de la surveillance de la pratique illégale
 - d'entreprendre une enquête par un Syndic ad hoc à l'égard de M. Chantal Michaud, directeur général de l'Ordre
- **18 juillet 2016** : rejet de la plainte en déontologie par le Syndic
 - 4 août 2016 : demande de révision par le SPIHQ
 - 9 août 2016 : avis de réception de la demande

• **27 juillet 2016** : après plusieurs courriels et téléphones du SPIHQ, la présidente de l'Ordre des ingénieurs du Québec, Mme Kathy Baig, nous répond par écrit que l'Ordre considère le protocole légal et donc, le soutient.

Nos actions s'étant soldées par un échec, le Syndicat a entrepris un recours juridique sans précédent en Cour supérieure contre Hydro-Québec et l'Ordre cet automne pour que la Loi soit respectée.

Le SPIHQ dénonce ce protocole qui favorise la pratique illégale, limite l'indépendance professionnelle des ingénieurs et entraîne l'absence d'imputabilité professionnelle, car il s'agit d'une obligation professionnelle et de sécurité publique.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que pour assurer la protection du public la Loi sur les ingénieurs devrait donner plus de pouvoirs à l'Ordre en lui procurant un droit d'enquête auprès des dirigeants d'entreprises et de leurs procédures reliées aux travaux de génie. Nous croyons également que l'Ordre devrait systématiquement enquêter sur les incidents associés à des travaux du champ de pratique réservé de la profession pour s'assurer qu'il n'y ait pas eu pratique illégale ou fautes professionnelles.

C'est la sécurité du public qui doit primer avant tout!



**NICOLAS
CLOUTIER, ING.**

Président



**CHARLES
OUELLET, ING.**

1^{er} vice-président



**YANNICK
LEBLANC, ING.**

2^e vice-président



**FRANÇOIS
MORASSE, ING.**

Secrétaire

Louis Champagne a été président du SPIHQ pendant plusieurs années, et il est maintenant retraité. Il nous livre ici ses réflexions sur la valeur du militantisme.

Merci Louis pour ton implication avec nous.

Le Bureau

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Je suis prêt à répondre à toutes les questions découlant de cet article. Je tiens toutefois à faire une mise en garde d'entrée de jeu. J'ai été militant au SPIHQ pratiquement de ma première à ma dernière journée de travail à Hydro-Québec. J'ai participé de près ou de loin à tous les débats qui ont eu cours au SPIHQ pendant toutes ces années. Je n'ai pas l'intention de me servir de cette tribune pour participer directement ou indirectement à quelque débat que ce soit ayant cours actuellement au sein du SPIHQ.

Je vous souhaite une bonne lecture!

LA VALEUR DU MILITANTISME

PAR LOUIS
CHAMPAGNE,
ING., FIC.

Président du
SPIHQ
pendant 12 ans,
de 1988 à 2003



Photo : Ordre des
ingénieurs du Québec

J'ai souvent insisté sur l'importance du militantisme. Je veux revenir là-dessus, c'est une réalité mal comprise. Militer, c'est former un front uni pour revendiquer quelque chose que nous voulons, ou pour ne pas perdre ce que nous voulons conserver. Ça peut sembler simple, mais ça n'a rien d'évident. Je vais donner un exemple de ce que permet le militantisme. Je ne reviendrai pas sur la syndicalisation des cadres, j'en ai déjà parlé, et je n'étais pas là quand les membres ont fait jusqu'à la grève pour obtenir ce droit. Mais même si je n'y ai pas joué un rôle aussi considérable que la rumeur et certains patrons m'ont mis sur le dos, j'y étais de 85 à 88 quand Guy Coulombe a décidé qu'Hydro-Québec n'avait plus besoin d'ingénieurs.

M. Coulombe, PDG à l'époque, était convaincu que les ingénieurs d'Hydro ne faisaient que des barrages. Comme il refusait d'en faire, contrairement à ce que souhaitait son nouveau patron, Robert Bourassa, il avait décidé de

réduire nos salaires de 23,8 %, de nous imposer un plan Poste en prenant soin de nous informer que les carrières de gestion étaient chose du passé pour les ingénieurs.

Nous savions que le PDG ne connaissait pas grand-chose à la partie technique d'Hydro-Québec (il était sociologue de formation), que ça ne l'intéressait pas et qu'il était farouchement opposé à la construction de nouvelles centrales. Il avait fini très rapidement par vendre les surplus de la Baie-James, mais continuait allègrement sur cette lancée, ce qui mettait à risque la sécurité des approvisionnements et a paradoxalement justifié la construction de la phase II de la Baie-James.

Nous avons mis Hydro en garde. Elle aurait un conflit puisqu'à l'évidence, c'est ce qu'elle souhaitait. Mais elle verrait du jamais vu, et ça allait faire mal. On nous a écoutés sans nous interrompre, sourire en coin. Il faut dire que ce qu'apprenaient nos patrons dans leurs cours de relations industrielles (ainsi s'appelait le cours de ressources humaines à cette époque), la force des syndicats était proportionnelle à leur capacité de perturber les opérations d'une entreprise. Selon cette théorie, nous n'avions pas grand pouvoir, nous étions trop loin en amont des opérations. C'est ce que croyaient les universitaires, les médiateurs et conciliateurs, bref, l'ensemble du milieu. Comme l'humanité a longtemps cru que la terre était plate, ce que croyaient ces savants ne nous impressionnait pas

beaucoup. Nous avions l'impression que le rapport de force d'un syndicat est plutôt comparable au venin d'un serpent. Certains agissent de façon foudroyante, d'autres paralysent lentement le client et finissent par avoir raison de lui. Il s'agissait de trouver la bonne dose et de l'administrer de façon constante.

Nous avons décidé d'informer le plus rapidement et le plus complètement possible nos membres de ce qui se passait à la table de négociations. Les moyens techniques comme les fax le permettaient. Ensuite, nous avons donné aux membres un brassard noir, signe de deuil au Japon, un pays dont les techniques de gestion inspiraient notre PDG. Nous avons ensuite fait faire d'élégants chandails blancs clairement identifiés au SPIHQ (baptisés blanchons) que portaient nos membres deux fois par semaine. Une fois habillés ainsi, nous leur avons donné des tasses et leur avons recommandé des cafés techniques. Au départ, les jours de blanchons, ils se réunissaient au café pour quelques minutes et discutaient technique. Rapidement, informés de ce qui se passait à la table de négociations, ils ont augmenté la durée et la fréquence des cafés, c'est tellement agréable de discuter technique avec des collègues. Ensuite, curieux de ce que pensaient leurs amis des autres étages, ils se sont arrangés pour se fréquenter.

Les fréquentations, vous savez ce que c'est. On commence par un étage, ensuite un autre, un autre encore. Et puis bientôt, on sent le besoin de se faire de nouveaux amis. Au bout d'un

certain temps, il y avait des défilés quotidiens d'ingénieurs dans chaque édifice où il y en avait un certain nombre. Et comme nos patrons savaient ce que Guy Coulombe pensait des ingénieurs en général, et des gestionnaires en particulier, la plupart ont fermé les yeux. L'un d'eux m'avait appelé pour me demander de dire aux ingénieurs de ne pas casser la vitre de son bureau, il ne pourrait plus alors dire à ses patrons qu'il n'avait rien vu. Et ceux-ci ne pourraient plus faire semblant de le croire ! Il était capital d'informer les cadres de ce que pensait d'eux leur PDG.

Le Bureau et le comité de négo ont aussi contribué, nous avons alors entrepris une collaboration avec les médias, nous avons même rencontré le premier ministre au moment même où son ministre responsable des négociations de la fonction publique refusait de rencontrer les présidents des centrales syndicales. Nous avons organisé une manifestation à Québec à laquelle ont participé de nombreux membres.

Nous avons tellement chauffé la baraque que j'ai eu droit à une visite du médiateur aux toilettes ; il lui arrivait parfois de faire passer ses besoins corporels bien après les messages qu'il voulait me passer. C'est là qu'il m'avait dit, au début de son mandat, qu'il fallait céder notre régime de rémunération, accepter une forme de réduction de salaire, bref que nous n'avions aucun rapport de force. Vers la fin, un peu en panique, il me demanda ce que nous avions bien pu faire pour que le bureau du premier ministre appelle son patron toutes les semaines au sujet de notre négociation, du jamais vu au ministère. Bien entendu, je lui ai répondu avec le plus grand sérieux que nous n'avions rien fait (en tout cas rien de répréhensible), et qu'il devait s'estimer chanceux. Je lui vois encore la tête quand je lui ai suggéré d'imaginer ce que ce serait si nous avions eu un quelconque rapport de force...

La Direction d'Hydro-Québec essayait alors de nombreux revers, internes et externes. Les cadres ne faisaient plus confiance à leur PDG, les opérations internes étaient bel et bien paralysées, et ni par l'autorité hiérarchique, ni par la persuasion n'est-il parvenu à rétablir son autorité en tant que PDG. Il a d'ailleurs quitté l'entreprise quelques semaines

après la signature de la Convention, promettant de ne plus jamais travailler dans le public, une autre promesse qu'il ne devait pas tenir.

Jusqu'à la fin, les membres sont restés unis. Nous avons rejeté un projet d'Hydro, basé plus ou moins sur le rapport du médiateur. Tous les membres ont reçu une lettre à domicile, par courrier recommandé, signée par le VP Ressources humaines leur en vantant les mérites, à eux et à leur conjoint(e), et ce nonobstant notre mise en garde. Comme il a été rejeté à plus de 90 % par l'Assemblée générale, et qu'il ne retenait que certains éléments somme toute marginaux de son rapport, le médiateur a compris qu'il faisait bien plus partie du problème que de sa solution. Nous avons fini par régler quelques semaines plus tard. J'ai toujours admiré l'opiniâtreté de cet individu. Jusqu'à la fin, il a tenté de nous convaincre de sauver la face de nos patrons, un impératif d'après lui. Il personnalisait trop, je le lui ai reproché à maintes reprises. Il croyait qu'à moi seul, je pouvais vendre un bon plan Poste aux membres et sauver la face de nos patrons. Comme ils n'ont pu nous donner une augmentation décente, je lui ai répété que je n'essaierais même pas de leur vendre autre chose qu'un comité d'études, et que son attitude constituait une insulte à l'intelligence de nos membres. Ni moi ni mes collègues du Comité n'avions pour mandat de sauver la face de qui que ce soit, surtout quand nous leur avons dit, redit, et redit à tous qu'ils nous mettaient dans une situation pour ne pas pouvoir régler. Nous ne voulions pas faire perdre la face de qui que ce soit, mais nous ne pouvions pas non plus la sauver à des gens qui avaient tout fait et plus pour la perdre. Nos membres allaient finalement accepter l'entente que nous avions négociée, sans diminution de salaire, en maintenant notre régime de rémunération. Jamais nous n'aurions pu aboutir à un tel résultat sans une mobilisation générale et efficace.

Il ne faut pas se lancer dans cette forme de militantisme sans bonne raison. Le potentiel militant est fragile et il a ses limites. Mais des gens décidés et déterminés vont finir par venir à bout des pires situations s'ils se tiennent et sont persévérants.



VALORISATION DE L'INGÉNIEUR : PLEINS FEUX SUR LES INGÉNIEURS HYDRO-QUÉBÉCOIS

Nous sommes tous fiers d'être ingénieurs, et le SPIHQ profite de cette tribune pour vous présenter des ingénieurs ayant un parcours qui sort de l'ordinaire.

Bonne lecture !

Le Bureau

JOCELYN LAMBERT, ING. UN MILITANT CONVAINCU ET CONVAINCANT



▲ Jocelyn Lambert, ing., 2015

Maintenant retraité, Jocelyn Lambert a travaillé chez Hydro-Québec de mai 1980 à juillet 2015, et a milité au SPIHQ pendant près de 20 ans.

Dès son jeune âge, il s'intéresse à la science et la technique. Il se décrit d'ailleurs comme étant assez « patentoux ». Mais une autre passion l'anime également : la musique. Et lors de son choix d'études, il est partagé entre ces deux champs d'intérêt. Il opte finalement pour l'ingénierie, profession lui permettant de mettre à profit sa créativité, tout en faisant de la musique dans ses loisirs, soit comme chansonnier, guitariste ou membre d'une chorale.

Au début des années 1990, Jocelyn a la chance de travailler avec Louis Champagne alors qu'il était à la fois son patron immédiat et le président du SPIHQ. C'est lui qui, le premier, l'a sensibilisé à l'application de divers aspects du Code de déontologie des ingénieurs* dans sa pratique. Généreux de son savoir, Louis lui explique qu'être syndiqué permet notamment d'exercer sa profession avec indépendance. Cette rencontre avec Louis Champagne est capitale dans son parcours.

Jocelyn côtoie par la suite Éric Bersy, membre et responsable de plusieurs comités au SPIHQ, qui lui suggère de rejoindre le comité de L'Écho, aujourd'hui connu sous le nom « comité Communications et formation syndicale ». Il devient membre de ce comité en 1996, puis responsable en 2000, et travaille sur plusieurs dossiers, dont celui de la refonte de l'industrie électrique aux États-Unis. Il se souvient que les derniers articles à ce sujet avaient été très appréciés par les lecteurs.

De 2009 à 2012, il est membre, puis responsable du comité Déontologie et pratique. Parmi les réalisations du comité, notons l'émission conjointe (avec la Direction) d'un Guide de vérification des documents d'ingénierie à Hydro-Québec destiné aux ingénieurs d'Hydro-Québec Équipement. Ce Guide constituait une transposition « maison » des principes d'authentification et de vérification définis dans les « Lignes directrices concernant les documents d'ingénierie » produits par l'Ordre des ingénieurs du Québec. Le dossier concernant la pratique de l'ingénierie à Distribution a également suscité maints débats avec la Direction.

« Selon moi, le Code de déontologie devrait faire partie intégrante du coffre d'outils de tout ingénieur. Lorsqu'il est appliqué activement et intelligemment, il permet de nous affirmer comme professionnels et de nous faire respecter dans notre milieu de travail. J'invite chacun d'entre vous à le parcourir et à le redécouvrir*. »

Un syndicat est essentiel selon Jocelyn « puisqu'il permet de préserver nos acquis et notre indépendance professionnelle. Dans un monde où la précarité s'installe et où les conditions de travail s'effritent, le syndicat constitue encore le meilleur rempart contre l'arbitraire. »

Et quels conseils donnerait-il aux ingénieurs qui souhaitent s'impliquer au SPIHQ? « Permettez-vous d'être indocile! Mon implication m'a permis de rencontrer des personnes dynamiques et inspirantes. Ça a été une période très enrichissante pour moi. Ça m'a aussi permis de voir autrement notre relation avec l'employeur. J'ai été militant pendant près de 20 ans. J'y ai mis de l'énergie et reçu beaucoup en retour. Mes plus beaux souvenirs syndicaux sont sans contredit le contact humain et ma collaboration avec le personnel de la permanence du SPIHQ, avec qui j'ai travaillé avec beaucoup de plaisir. »

En se remémorant sa carrière à Hydro-Québec, Jocelyn souligne ce qu'il a le plus aimé : « J'ai occupé plusieurs postes qui pour la plupart m'ont offert de beaux défis. Mais si je dois faire un choix parmi ces affectations, c'est la période où j'étais ingénieur à la division Protection (1989-1994) qui a été la plus stimulante et durant laquelle j'ai travaillé à l'élaboration du projet de la Manœuvre Automatique d'Inductances Shunt (MAIS). C'est l'un des grands automatismes du réseau de transport et je suis très

fier d'avoir collaboré à cette réalisation. J'ai toujours été attiré par les projets et les dossiers complexes. J'ai changé de poste au gré des défis qui se présentaient et j'ai été privilégié de pouvoir collaborer à des projets importants. Je ne saurais dire si j'aurais fait le même parcours, les défis posés variant selon l'époque, mais le mien a été un très beau parcours. »

Quelle est sa vision pour les ingénieurs et l'ingénierie au Québec, et à Hydro-Québec? « En général, il se fait encore de la belle ingénierie tant au Québec qu'à Hydro-Québec. Mais, certains secteurs d'activités deviennent de plus en plus normalisés, ce qui laisse de moins en moins de place à la créativité et limite l'ingénieur quant au choix des solutions. Or, c'est l'aspect créatif qui m'a attiré dans cette profession. »

Et que propose-t-il afin de valoriser davantage la profession? « Il faut, au départ, que les ingénieurs soient fiers de leurs réalisations. Il faut également profiter des diverses tribunes pour faire la promotion de la profession et faire ressortir l'impact de l'ingénieur sur la société. »

Tous ceux qui ont connu Jocelyn Lambert se souviennent de sa gentillesse, de sa sociabilité et de son dynamisme. Il était un militant rassembleur, convaincu et convaincant. Depuis qu'il est retraité, la musique, son autre passion, a pris le dessus de l'ingénierie. Jocelyn multiplie en effet ses prestations au sein de la chorale Vox Terra de Saint-Bruno, et participe à de nombreux ateliers et camps musicaux. Que lui souhaiter de plus qu'une très belle retraite des plus musicales! Et un grand merci pour sa contribution au SPIHQ!



▲ Jocelyn Lambert, ing. (manteau rouge), camp d'auteur avec Luc De Larochelière, auteur-compositeur-interprète, Petite-Vallée, juin 2015

BUCAN

ÉLÉMENTS CHAUFFANTS BUCAN INC.

Des produits fiables, sûrs, efficaces et
conçus pour les applications robustes et exigeantes

PRODUITS DE CHAUFFAGE DE PROCÉDÉS INDUSTRIELS

Spécialistes Innovateurs en Chauffage Industriel



ÉLÉMENT DE CHAUFFAGE
POUR PORTE DE BARRAGE

805 ave. Bancroft,
Pointe-Claire (QC). H9R 4L6
Tél. : 514 695-9665
Fax : 514 695-6804
www.bucan.com



UN FOURNISSEUR/PARTENAIRE SUR QUI HYDRO-QUÉBEC
PEUT COMPTER À CHAQUE JOUR DE TRAVAIL

CAMIONS
Inter-Anjou
INC.



8300, rue Edison
Anjou, Qc H1J 4A6
T. 514 353-9490



LE CENTRE DU CAMION
(BEAUCE) INC.

Fier partenaire!

8900, 25^e Avenue
St-Georges
de Beauce

418.228-8005
1-800-428-8005



Charest
INTERNATIONAL

TOUT POUR LE CAMION

275, boul. Pierre-Roux est, C.P. 443,
Victoriaville (Québec) G6P 6T2
Tél.: (819) 758-8271
Ext.: (800) 567-2519

victo@charestinter.qc.ca
www.charestinter.qc.ca



DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS



PAR **MATHIEU**
FROMENT, ING.
*Responsable du comité
Avantages sociaux*

Question: *Cette année, j'ai remarqué que ma banque de congé contenait des congés mobiles. Que dois-je faire avec ces congés ?*

Réponse: Avant de répondre à la question, il est important de préciser que les congés mobiles sont les jours fériés mentionnés à l'article 23.01 de la convention collection.

Lorsqu'un de ses jours coïncide avec un samedi ou un dimanche, ce jour devient dans notre langage un « congé mobile » (article 23.05). Il peut avoir des exceptions à cette règle comme le stipule l'article 23.02. Ces congés mobiles n'étant pas monnayables, ils doivent être pris dans l'année civile en cours ou même à partir du 17 décembre de l'année précédente pour un 1^{er} ou 2 janvier qui serait mobile (voir exception à l'article 23.07), sinon ils sont perdus.

Afin d'éviter de perdre ces congés mobiles, il est fortement recommandé de les prendre en premier lorsque vous demandez un congé à votre gestionnaire. Pas besoin d'attendre que la journée soit passée pour qu'elle soit dans votre banque ! En effet, ces journées de congé peuvent être prises par anticipation dans l'année civile en cours. Cela vous assure de ne pas les perdre à la fin de l'année !

Pour déterminer s'il y a des jours fériés qui sont des congés mobiles, nous vous invitons à consulter *Mon espace personnalisé* dans l'intranet d'Hydro-Québec, sous *Saisir ma feuille de temps*, onglet *Fériés mobiles*.

Soyez vigilants !

Le SPIHQ vous invite à communiquer avec votre délégué syndical (ou ses substituts) et aussi avec les membres des comités (Griefs, Avantages sociaux, Nomination, CTTA, etc.) pour toutes vos questions de nature syndicale. Votre syndicat compte plus de 100 militants qui sont là pour vous aider !



*Joyeuses fêtes
de toute l'équipe du SPIHQ*

À l'aube de cette nouvelle année,
nous vous présentons nos meilleurs vœux
de santé, bonheur et prospérité pour 2017.

Que cette période de festivités laisse
place à de grandes réjouissances
et qu'elle soit propice à des moments
précieux avec tous ceux qui vous sont chers.



**MAINTENANT
DISTRIBUTEUR**



ACTUATEURS ÉLECTRIQUES **RCS (GE)**

FERMETURE PAR RESSORT,
POSITION DE PANNE EN PLACE,
MULTI-TOUR.

CONVAL  **QUÉBEC**

www.CONVALQUEBEC.com

Québec | 418.687.5432
Saint-Laurent | 514.332.2301



Exploiter votre potentiel.

Générer la lumière. Fournir la chaleur pour notre confort. Produire l'énergie qui assure la pérennité de l'économie mondiale. Votre rôle dans la production d'hydroélectricité étant essentiel, vous avez besoin d'un partenaire fiable pour répondre à la demande. Grâce à près de 150 ans d'expérience, Voith supporte les grandes et petites centrales hydroélectriques en leur fournissant des produits novateurs, des services d'entretien complets couvrant tout le cycle de vie des équipements hydroélectriques, ainsi qu'une formation approfondie de votre personnel afin d'assurer l'efficacité maximale de votre équipement. De la mise en service au démarrage, de l'entretien à la modernisation, Voith vous accompagne à chaque étape de votre projet pour assurer le rendement optimal de vos systèmes.

www.voith.com

Une compagnie Voith et Siemens

VOITH
Engineered Reliability

« RESPECTER SES OBLIGATIONS ENVERS L'HOMME : UN DEVOIR PRIORITAIRE ET PRIMORDIAL »



PAR STÉPHANE
CLAVETTE, ING.

Responsable du comité
Déontologie et pratique

Le comité Déontologie et pratique poursuit son *Info-déonto* avec cette deuxième rubrique de déontologie de M^e Johanne Pinsonnault, avocate, tiré de l'édition de mai 2011 de la revue *Plan* concernant les obligations de l'ingénieur.

PLAN

RESPECTER SES OBLIGATIONS ENVERS L'HOMME : UN DEVOIR PRIORITAIRE ET PRIMORDIAL

Dans tous les aspects de son travail, l'ingénieur doit respecter ses obligations envers l'homme et tenir compte des conséquences de l'exécution de ses travaux sur l'environnement et sur la vie, la santé et la propriété de toute personne.

Code de déontologie des ingénieurs, article 2.01

L'article 2.01 est certainement l'un des plus importants du Code de déontologie des ingénieurs. À maintes reprises, le Conseil de discipline de l'Ordre et les tribunaux supérieurs ont confirmé son caractère prioritaire et primordial, sanctionnant sévèrement toute infraction à cet article. De plus en plus informé, le public s'attend aussi à ce qu'il soit bien compris et maîtrisé par tous les ingénieurs. Pourtant, alors que les nouvelles technologies se développent à un rythme étourdissant et que les préoccupations environnementales font la manchette, ce peut être tout un défi pour l'ingénieur de respecter ce devoir déontologique et social dans l'exercice de sa profession. D'où l'importance d'en revoir la nature et la portée.

PREMIÈREMENT, RESPECTER LA RÉGLEMENTATION

L'article 2.01 impose tout d'abord à l'ingénieur de respecter la réglementation applicable — codes, lois, règlements et décrets, dont voici quelques exemples :

- la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2, et ses règlements, notamment :
 - le Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., c. Q-2, r.3;
 - le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, L.R.Q., c. Q-2, r.22;
 - la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, L.R.Q., c. Q-2, r.35;
- le Code de construction, L.R.Q., c. B-1.1, r.0.01.01;
- le Code de sécurité pour les travaux de construction, L.R.Q., c. S-2.1, r.6;
- les règlements municipaux, etc.

L'ingénieur doit connaître toute réglementation applicable, travailler avec la version en vigueur et s'assurer que les travaux répondent aux exigences de celle-ci¹. Certaines lois dont les ingénieurs doivent tenir compte dans l'exercice de leur profession, et les règlements qui en découlent, sont d'ordre public, notamment la Loi sur la qualité de l'environnement. Elles contiennent donc des dispositions impératives qui doivent en tout temps être respectées. Leur respect n'est pas laissé à la discrétion de l'ingénieur².

DEUXIÈMEMENT, RESPECTER LES RÈGLES DE L'ART

L'article 2.01 dicte également à l'ingénieur de respecter les règles de l'art encadrant le domaine où il accomplit un acte professionnel, comme concevoir, réaliser, superviser, vérifier ou attester la conformité de travaux. Les règles de l'art touchent notamment à la maîtrise des méthodes de calcul, des caractéristiques des matériaux utilisés de même que des techniques de construction et d'assemblage.

Ainsi, l'ingénieur doit avoir les connaissances factuelles, techniques et légales nécessaires pour concevoir, exécuter, surveiller les travaux ou pour donner un avis sur ceux-ci. Il doit faire preuve de prévoyance, c'est-à-dire effectuer un examen approfondi des circonstances entourant l'exécution prévue des travaux. Il doit également analyser les conséquences possibles des travaux, porter un jugement professionnel, particulièrement dans un contexte où des intérêts s'opposent (ex. : la protection de l'environnement contre la protection de la propriété), et éviter toute situation conflictuelle biaisant ou pouvant biaiser son jugement, eu égard aux intérêts en cause³.

Innova

Produits de Services Publics - Public Utility Products inc.

VOTRE SOLUTION POUR VOS ESPACES CONFINÉS
- confection sur mesure -



XTIRPA

ISO 17025 ISO 9001-2008

1040 boul. Industriel GRANBY, Québec, J2J 1A4
450.777.1240 www.innova2000.ca

RECYCLAGE UNIVERSEL
CENTREM
DIVISION DU GROUPE DÉMEX-CENTREM

Le spécialiste en
RÉCUPÉRATION • DÉCONTAMINATION
RECYCLAGE DES MÉTAUX FERREUX
NON FERREUX • MATÉRIAUX SECS •
DÉMANTÈLEMENT ET RÉCUPÉRATION
DE TRANSFORMATEUR •
LOCATION DE CONTENEURS (20 À 80 VERGES)

centrem.ca



ALMA (CENTRE DE TRI)

1125, rue Des Pins Ouest • Tél.: 418 668-3223

CENTREM DIVISION SAGUENAY

2253, ch. de la Réserve • Tél.: 418 543-0285

DÉMOLITION EXCAVATION
DÉMEX INC.

RBQ : 2430-0162-08

DÉMOLIR POUR CONSTRUIRE L'AVENIR



2253, chemin de la Réserve, Chicoutimi | Tél.: 418 698-2222 | demex-canada.com

Par ailleurs, l'ingénieur doit faire preuve d'une très grande vigilance en matière de santé et sécurité et y accorder la plus haute attention. Il devrait être en mesure de déceler les situations potentiellement dangereuses et à risque, et de leur trouver des solutions. Par conséquent, l'ingénieur doit effectuer tous les calculs et les vérifications nécessaires⁴, évaluer de manière appropriée les risques potentiels, mais réels⁵, et établir les mesures de sécurité⁶ ou de protection de l'environnement appropriées, notamment en les incluant de façon explicite dans les documents qu'il prépare⁷. S'il constate des éléments susceptibles de menacer la vie ou la sécurité des personnes, l'ingénieur ne doit pas hésiter à faire des recommandations à son client, comme faire effectuer une expertise plus poussée⁸.

La vigilance s'applique aussi aux habitudes de travail : dans une tâche devenue routinière, l'ingénieur doit s'assurer que la norme n'a pas été modifiée, qu'elle n'a pas évolué et qu'elle est bien applicable dans une situation donnée. En aucun cas, l'ingénieur ne pourra se retrancher derrière une méconnaissance de la norme ou un manque d'expérience.

Pour résumer ses obligations relatives aux règles de l'art, l'ingénieur doit s'assurer de posséder les connaissances et les compétences requises, les maintenir à jour et les appliquer de manière appropriée à la situation qui requiert son jugement professionnel.

DANS TOUS LES ASPECTS DU TRAVAIL

L'ingénieur doit respecter l'obligation déontologique contenue dans l'article 2.01 à toutes les étapes de ses actes professionnels, dans toutes les sphères de ses activités et dans tous ses modes de pratique⁹.

UN DEVOIR SUPÉRIEUR AUX OBLIGATIONS ENVERS LE CLIENT

L'ingénieur est tenu de respecter l'article 2.01, et ce, indépendamment de ses responsabilités contractuelles. Il lui faut notamment relever et dénoncer toute anomalie ou irrégularité qu'il constate ou devrait constater selon son expérience et son expertise, pour que les correctifs appropriés soient apportés¹⁰.

Lorsque l'intérêt du public (la santé et la sécurité publiques, la protection de l'environnement) entre en conflit avec celui de son client, l'ingénieur a l'obligation de privilégier l'intérêt du public. Par exemple, si la réglementation prévoit d'obtenir des autorisations pour des travaux, l'ingénieur ne peut permettre ou tolérer la réalisation des travaux en l'absence de ces autorisations, à moins d'être en mesure de démontrer que des intérêts supérieurs à la protection de l'environnement l'obligeraient à agir de la sorte, telle l'urgence d'assurer la vie et la sécurité des personnes¹¹.

En présence d'impératifs environnementaux, l'ingénieur ne peut oublier ses obligations professionnelles dans le but de

prioriser la situation pressante d'un client. À défaut de quoi, il se trouverait à faire preuve d'aveuglement volontaire ou à devenir un simple exécutant. Tout au contraire, il doit respecter son devoir social découlant de l'article 2.01 en privilégiant la prudence et en prenant des mesures positives pour protéger l'environnement (informer clairement son client, prévoir les mesures de protection requises par la loi, continuer les démarches au risque de mettre en péril des subventions et de retarder les travaux, etc.). L'ingénieur ne peut pas non plus se dégager de cette responsabilité en arguant que les décisions relèvent de la municipalité, d'un ministère ou de l'entrepreneur¹².

ET TOUJOURS TENIR COMPTE DES CONSÉQUENCES

Le respect de l'article 2.01 suppose de poser « des actes positifs dans le but de privilégier les procédés d'exécution et les choix technologiques les plus compatibles avec le respect de l'environnement, de la vie, de la santé et de la propriété des personnes¹³ ».

Autrement dit, l'ingénieur est tenu d'agir de façon pleinement responsable pour assurer la sécurité d'autrui, tant les travailleurs durant l'exécution des travaux que les personnes qui utiliseront le fruit de ces travaux ou en bénéficieront. Les travaux devraient permettre d'assurer la sécurité des personnes tout au long du cycle de vie d'un ouvrage, équipement ou produit. Ils devraient également permettre d'éviter des dommages matériels à un immeuble et, par conséquent, une perte de jouissance pour le propriétaire ou les locataires, et d'assurer la sécurité de ceux-ci une fois la construction terminée. Enfin, les travaux devraient permettre d'assurer la protection de l'environnement.

Nous venons de le voir, l'article 2.01 du Code de déontologie impose des devoirs généraux très importants à tout ingénieur qui accomplit des actes à ce titre. L'ingénieur est un acteur essentiel et incontournable du développement de la société, et ses travaux peuvent avoir de lourdes conséquences. Voilà pourquoi il doit les accomplir dans une optique de qualité, de fiabilité, de crédibilité, de sécurité et de confiance. L'article 2.01 témoigne de l'importance de ces activités professionnelles et constitue le cœur même de l'exercice de la profession.

1. Latulippe c. Brosseau, 22-05-0310, 2008 QCTP 99-A; Tremblay c. Héroux, 22-06-0329; Alaurant c. Roghani, 22-07-0354; Alaurant c. Thibault, 22-03-0270.
2. Rousseau c. Ingénieurs (Ordre professionnel des), 2005 QCTP 41.
3. Tremblay c. Lamarche, 22-03-0280.
4. Alaurant c. Cantin, 22-04-0293; Alaurant c. McDougall, 22-04-0287; Tremblay c. Chassé, 22-05-0314.
5. Ordre des ingénieurs c. Guilmond, 2006 QCTP 84.
6. Latulippe c. Joly, 22-05-0309.
7. Tremblay c. Héroux, op.cit. note 1; Khayat c. Kumps, 22-03-0284.
8. Latulippe c. Guillot, 22-02-0264, 2006 QCTP 112.
9. François Vandebroek, *L'ingénieur et son Code de déontologie*, Les Éditions Juriméga, 1993, p.38.
10. Tremblay c. Dionne, 2005 QCCA 1441, par. 64.
11. Tremblay c. Lamarche, op. cit., note 3.
12. Tremblay c. Héroux, op. cit., note 1.
13. Vandebroek, op. cit., p. 40.



Une équipe qualifiée,
un travail de qualité.



Monsieur Mario Roy, président et fondateur, est un visionnaire sachant répondre aux besoins du marché.

Réussite Bâtitisseur

UN ENTREPRENEUR QUI SAIT SE DIVERSIFIER

Par Annie Saint-Pierre

Œuvrant dans le domaine de l'excavation depuis 1985, Excavations Mario Roy possède une expertise incontestable dans les travaux d'excavation, et monsieur Roy a su étendre ses compétences vers la construction d'ouvrages d'art et les aménagements agroalimentaires.

à l'aménagement des bassins », expose monsieur Roy.

L'entreprise répond aussi aux besoins du marché pour la réalisation de travaux de terrassement. Au fil des ans, elle a su se forger une excellente réputation dans la réalisation de travaux d'importance tels que la construction d'autoroutes, de bassins de rétention ainsi que de travaux de décapage de carrières. « Notre expertise dans l'excavation de masse nous permet de nous démarquer et d'offrir à nos clients un produit de

Évidemment, l'entreprise possède l'équipement et la main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins spécifiques des clients. « Nous nous distinguons par la grande disponibilité de nos équipements toujours à la fine pointe de la technologie et par notre service de maintenance durant les travaux », dit monsieur Roy.

LES PONTS TEMPORAIRES

Étant un expert dans l'excavation, monsieur Roy connaît bien les besoins des entrepreneurs en construction de ponts, puisque l'entreprise en a réalisé plusieurs. C'est pourquoi il offre maintenant plusieurs ponts temporaires en location, ils sont d'une portée de 50 à 100 pieds. Excavations Mario Roy propose même le service de mise en place de la structure selon les demandes de ses clients. La location comprend l'attestation de la

Monsieur Mario Roy est le fondateur de cette entreprise. En tant qu'opérateur de machineries lourdes, il a toujours voulu se lancer en affaires. Il est aujourd'hui entouré d'une équipe multidisciplinaire de professionnels qualifiés tout aussi passionnés que lui par leur métier. En ce moment, l'entreprise embauche plus de 75 personnes.

La mission première d'Excavations Mario Roy est d'agir à titre d'entrepreneur spécialisé en location d'équipements lourds. L'entreprise familiale a été visionnaire et a su diversifier ses activités jusqu'à l'exécution de travaux à prix unitaires ou forfaitaires comme sous-traitant pour la majorité des grandes entreprises de génie civil du Québec.



L'entreprise possède une flotte impressionnante de machineries lourdes mises à la disposition de la clientèle.



structure par un ingénieur membre de l'Ordre des ingénieurs du Québec. Aussi, depuis 2012, Excavations Mario Roy œuvre à titre d'entrepreneur général dans le cadre de différents projets d'ouvrages d'art principalement auprès du ministère des Transports du Québec. Et, c'est grâce à son équipe multidisciplinaire que l'entreprise est capable de répondre aux normes les plus exigeantes dans le domaine.

L'EXCAVATION

Excavations Mario Roy possède une flotte impressionnante d'équipements pour la location, soit plus de 25 excavatrices, 15 tracteurs sur chenille et 40 camions hors route. Notamment pour les secteurs miniers, l'entreprise possède 15 camions hors route d'une capacité de 100 tonnes, un chargeur sur roues Cat 992D, une excavatrice 1200 Hitachi ainsi qu'une pelle mécanique Cat 5130B de 18 verges. « Nous faisons beaucoup de travaux dans le secteur minier et des routes ainsi que pour des productions de canneberges en ce qui a trait

qualité à prix très compétitif. Nous sommes particulièrement fiers de nos travaux sur la route 112. Nous avons déplacé 800 000 mètres cubes en 4 mois. », ajoute le président et fondateur.

Il y a quelques années, Excavations Mario Roy a acquis l'équipement nécessaire pour l'installation de drains verticaux pouvant aller jusqu'à 42 mètres. L'installation de ces drains permet une consolidation plus rapide du sol en extrayant l'eau contenue dans ce sol.

EXCAVATIONS MARIO ROY INC.

799, boul. Pierre-Roux Est,
Victoriaville (Québec) G6T 1T7
Tél. : 819 752-9944 • Téléc. : 819 752-9940
www.excavationsmariroy.com
info@excavationsmariroy.com

PLACE DUPUIS 3

UNE SECTION DYNAMIQUE!

La section Place Dupuis 3 compte 68 membres faisant partie des directions Ingénierie de transport (HQESP), Expertise et soutien opérationnel (HQT) et Approvisionnement stratégique (HQESP). Les ingénieurs travaillant au Laboratoire d'automatismes font partie de cette section. Nos bureaux se situent en plein cœur du centre-ville de Montréal, entourés de restaurants, bars, cinémas et salles de spectacles. Le quartier s'anime dès que le beau temps arrive : le parc Émilie-Gamelin se transforme en « Jardins Gamelin », la rue Sainte-Catherine devient piétonnière et la saison des festivals prend son envol.

C'est à ce moment-là qu'on prend réellement goût de travailler à la Place Dupuis! En effet, quoi de mieux qu'un spectacle de musique orientale (gratuit!) sur l'heure du midi, installé confortablement en dessous des

parasols rouges des Jardins Gamelin avec son lunch, pour faire changement à la routine et faire le plein d'énergie pour l'après-midi? Ou encore une promenade sur la rue Sainte-Catherine, crème glacée à la main, sous l'ombre d'une multitude de boules roses suspendues au-dessus de nos têtes en guise de clin d'œil à la communauté gaie et lesbienne?

Et en soirée, après une longue journée de travail, une sortie dans un bon restaurant suivie d'une comédie musicale au Théâtre St-Denis, ou un spectacle d'humour à l'Olympia?

Pour garder le rythme et surtout la forme physique, beaucoup de membres de la section Place Dupuis 3 jouent au hockey sur l'heure du midi ou en fin de journée, dans des ligues de garage de hockey. Un des membres de la section fait même partie du comité organisateur du Tournoi provincial de hockey d'Hydro-Québec. Ce tournoi, qui célèbre son 40^e anniversaire en 2017, a lieu chaque année dans une ville différente et rassemble jusqu'à 1000 joueurs de hockey. D'autres membres sont adeptes du cyclisme. Plusieurs d'entre eux se rendent au travail en vélo et parcourent pas loin de 30 km par jour. Ils sont nombreux à traverser le pont Jacques-Cartier durant l'été, alors que les braves continuent même jusqu'à la fermeture du pont, soit à la tombée de la première neige. Il y en a aussi qui participent à des cyclo-sportifs, par exemple celui du mont Orford, où les cyclistes peuvent choisir entre deux parcours de 50 ou 100 km. En hiver, le centre Équiforme+ gagne en popularité avec ses cours de yoga et de Cross Fit.



L'équipe « Les Gentlemen du 14 », faisant partie de la direction Ingénierie de transport, a participé très activement au Défi Santé 2016 d'Équiforme+.

Voici quelques-uns de nos coups de cœur :

- Les pistes cyclables Chambly-St-Jean-sur-Richelieu et le bord de la Rivière-des-Prairies vers l'ouest et vers l'est, pour les paysages et les pique-niques en famille
- Cacao 70 sur Sainte-Catherine pour leurs desserts chocolatés franchement décadents
- Le Saint-Bock sur Saint-Denis pour leur grande variété de bières de microbrasseries locales et internationales
- Pizzeria Dei Compari sur Saint-Denis pour la meilleure pizza four à bois du quartier
- Date Karaoke sur Sainte-Catherine pour lâcher son fou.

Bref, les activités ne manquent pas pour les ingénieurs de la Place Dupuis 3, il y en a pour tous les goûts!

Délégués syndicaux

Délégué:

Jonathan Aubin, ing.,
tél. HQ: 840-7674

1^{ère} déléguée substitut:

Fatima C. Radics, ing.,
tél. HQ: 840-3066

2^e délégué substitut:

Alain Bouchard, ing.,
tél. HQ: 840-4616

Membres de comités

Comité des Jeunes,
et comité Communications
et formation syndicale:

Fatima C. Radics, ing.,
tél. HQ: 840-3066



M.V. MARK™

**ENTREPRENEUR
EN ÉLECTRICITÉ,
HAUTE TENSION,
MÉCANIQUE
ET CIVIL**




875 Selkirk
Pointe-Claire
Québec H9R 3S2
Tél. : (514) 695-0390
1 800 363-8481
Fax : (514) 695-1522
Courriel : info@mvmark.com



- Entrepreneur général
- Maintenance industrielle
- Génie civil
- Démolition
- Excavation
- Site de disposition de béton et d'asphalte
- Environnement
- Location de barge et équipement maritime

315, boul. de Melocheville, Beauharnois (Qc) J6N 0M7
www.constructionjproy.com Tél. & urgence: 450 429-3101

PYRAMIDES
ÉLECTRIQUES
DIVISION INDUSTRIELLE

3295, Joseph-Simard, Sorel-Tracy (Québec) Canada J3R 0E4
Tél. : 450 742.5663 - Fax : 450 742.3888 - Courriel : info@pyramides.ca

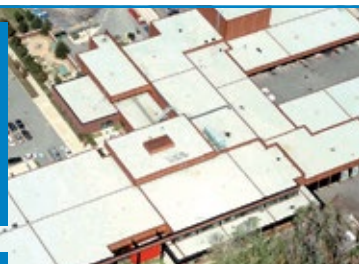
COMMERCIAL

INDUSTRIEL

Certifié ISO-9001-2008

NOTRE EXPERTISE
40 ans
de professionnalisme

**EXPERTS
DE L'INNOVATION
AU SERVICE DES
BÂTISSEURS**



HYDRO-QUÉBEC, SAINT-LAURENT



TOITS MURS FONDATIONS STATIONNEMENTS PONTS AUTRES SPÉCIALITÉS







ÉTANCHÉITÉ ISOLATION VÉGÉTALISATION INSONORISATION COMPLÉMENTS

SOPREMA.CA 1.877.MAMMOUTH



75, boul. Dupont
Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0
Tél. : (450) 455-0961 Fax : (450) 455-0350
Site Web : www.urecon.com

GEMITECH



CONSEILLER CONCEVOIR RÉALISER



GEMITECH

SERVICES ÉLECTROTECHNIQUES • ENTRETIEN • VPO • URGENCES 24 H
www.gemitech.com • 418-841-1010

TOURNÉE 2016 DU BUREAU : VOS PRÉOCCUPATIONS AU PREMIER PLAN



PAR **CHRISTINE MARCEAU**
Agente de communication

La Tournée 2016 du Bureau qui a eu lieu du 13 septembre au 9 novembre dans toutes les sections syndicales a attiré un bon nombre d'entre vous, et la nouvelle formule consistant à discuter d'abord de vos préoccupations locales a été fort appréciée.

Malgré votre dispersion géographique, les mêmes préoccupations sont avancées, notamment :

- Reclassification
- Réorganisations fréquentes
- Recours à l'externe et perte d'expertise
- Valorisation de la profession

Le Bureau est à l'écoute de ses membres et traitera de ces thèmes avec les Divisions concernées.

De plus, le Bureau a échangé avec les membres au sujet du protocole illégal à HQD, des dossiers en cours aux comités ad hoc Conditions des ingénieurs occupant des postes cadres (CIPC) et Valorisation, du projet de bureaux satellites en Mauricie à la suite de la signature de la lettre d'entente des ingénieurs excédentaires de G-2 et des recours juridiques actuels.

Nous souhaitons remercier les délégués et les délégués substituts pour la coordination de la Tournée 2016. Et, bien entendu, merci aux ingénieurs qui se sont déplacés aux rencontres! Votre participation permet au Bureau de répondre de vive voix à vos questions et de bien vous représenter.



▲ Salle Bleue de la Place Dupuis, 855 Sainte-Catherine Est, Montréal, sections Place Dupuis 3, 4 et 5, 20 octobre 2016



▲ Amphithéâtre Jean-Jacques-Archambault, 75 boul. René-Lévesque Ouest, Montréal, sections Siège social 1 et 2, et Complexe Desjardins 3 et 5, 19 octobre 2016



- Calorifugeage mécanique
- Enlèvement de l'amiante
- Décontamination

T 450 589-6776

F 450 589-3848

Rémi Demers
Président

rdemers@valmers.qc.ca
www.valmers.qc.ca

105 A, de L'Industrie
L'Assomption (Québec)
J5W 2T9



**Certispec
Services Inc.**

Certifié ISO 9001-2008
Membre de API, ASTM, IP, AITF, IFIA

- Surveillance
- Échantillonnage
- Inspection
- Analyses
- Calibration de réservoir

12240, rue April - Montréal (Québec) - H1B 5N5
Tél. : 514 640-9818 - Fax : (514) 640-9820
www.certispec.com • mtloperations@certispec.com



KTC Kilotech Contrôle Inc.

- Entrepreneur électricien
- Installation industrielle et commerciale
- Électricité générale
- Contrôle
- Instrumentation
- Fibre optique

1739, rue la Grande
Chicoutimi, Québec
G7K 1H8
418-545-6189



180, rue Napoléon
Sept-îles, Québec
G4R 3M5
418-968-3006



NOS SPÉCIALITÉS

- Poutres lamellées collées Goodlam pour projets industriels
- Tablier (matelas) de toutes les dimensions
- Bois d'oeuvre industriel pour ponts, quais et marinas
- Poteaux et blocs pour glissières de sécurité

Fournisseur accrédité - Enregistré

ISO 9001: 2008

Division industrielle
1 800 361-6503
Fax: (450) 635-8304
goodfellowinc.com
industriel@goodfellowinc.com



9500 Place Jade, Brossard J4Y 3C1
450.659.0205



Métaux GBL (9131-2504 Qc Inc)
Licence RBQ : 8305-1805-37

Une expertise a votre service depuis 1981
Fabrication et installation de structure en acier
Fabrication et installation de métaux ouvrés
Installation de structure en bois lamellé-collé

550, Rue J.Adéard-Gagnon, Dolbeau-Mistassini, Québec G8L 0B9
T : 418-276-6102 • F : 418-276-6103 • Courriel : info@metauxgbl.com
www.metauxgbl.com



INSPECTION EN ACCÈS PAR CORDES.



www.6tm.ca - 819-692-7367

ULTRASONS RELEVÉ D'ÉPAISSEUR RÉSIDUELLE
CENTRALE SHAWINIGAN-2, GR2, CONDUITE FORCÉE

LE COMITÉ SURVEILLANCE

PAR CHRISTIANE FOY, ING.

Membre du comité Surveillance

Le comité Surveillance du SPIHQ a pour mandat d'optimiser la gestion du syndicat. Dans cet intérêt, le comité procède aux vérifications jugées utiles pour évaluer l'efficacité et la rectitude de l'administration du syndicat et ses pratiques de gestion afin de proposer les améliorations nécessaires.

Les membres du comité sont élus à l'assemblée générale annuelle des membres du SPIHQ et c'est à cette instance syndicale que le comité fait rapport à la fin de son mandat. Des recommandations peuvent cependant être adressées directement au Bureau ou au Conseil syndical en cours d'année.

Les orientations du comité

Le comité Surveillance actuel, formé de Jeannette Gauthier, ing., responsable, Julie Des Rosiers, ing. et moi-même, s'est réuni à quelques reprises cette année. Outre la considération des recommandations émises par le comité de l'année dernière et communiquées à l'assemblée générale du mois de mars 2016, l'examen des travaux des comités précédents a permis d'orienter les travaux en cours. C'est-à-dire que nous avons choisi de ne pas répéter des vérifications qui avaient déjà mené à l'implantation d'améliorations des pratiques ou à des constats de conformité dans le passé afin d'explorer de nouvelles pistes d'amélioration.

Nos efforts sont donc principalement concentrés sur les points suivants :

- Un balisage auprès d'autres syndicats de professionnels, par examen de leurs statuts et règlements et structures syndicales;

- L'analyse de demandes ou de préoccupations exprimées par des membres, des militants ou du Bureau au sujet de certaines décisions des diverses instances syndicales.

Plusieurs demandes d'interprétation des Statuts et des Règlements nous indiquent que certains points méritent clarification. Le comité a donc déposé des avis de motion pour couvrir des situations qui n'étaient pas anticipées lors de leur rédaction ou pour simplement apporter des clarifications.

Le comité est également sensible à la recommandation de suivre l'implantation du nouveau Code d'éthique des militants du Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec (SPIHQ). Dans un premier temps, nous pensons qu'il est essentiel de s'assurer que les documents qui guident les actions des officiers syndicaux et des militants actifs soient bien alignés avec les orientations du Code d'éthique.

Le comité à votre écoute

Nous profitons de cette publication pour préciser que nous travaillons dans l'intérêt de tous les membres du syndicat, et que nous apprécions énormément les questions et les commentaires que nous avons reçus de membres et de militants. Nous les remercions d'avoir pris le temps de nous exposer clairement leurs préoccupations. C'est par ce partage et en s'assurant de prendre le temps d'analyser les problématiques soulevées et de réfléchir à des solutions durables que notre Syndicat peut progresser et s'améliorer.

Vous avez des questions pour nous ?

N'hésitez pas à nous les transmettre par courriel à spihq@spihq.qc.ca

faire passer le courant

production / transmission / distribution

Présents au Québec depuis 1928, nous avons travaillé à la réfection et à la construction de nombreux postes et centrales.

Nos équipes multidisciplinaires et nos solutions novatrices font d'exp un partenaire stratégique dans le domaine énergétique.

+1.800.567.6927
exp.com



Drummondville • Gatineau • Granby •
Montréal • Ottawa • Québec • Sherbrooke

TENAQUIP

FOURNITURES, SOLUTIONS & ÉQUIPEMENT INDUSTRIELS

-  Entrepôt & entreposage
-  Emballage & expédition
-  Manutention
-  Travail des métaux
-  Outils & machinerie
-  Santé & sécurité au travail
-  Entretien des installations
-  Électricité
-  Instruments
-  Fournitures de bureau



Tél.: 1-800-661-2400 • Téléc.: 1-800-661-2212

Courriel: info@tenaquip.com • www.tenaquip.com

Depuis 1979
PTS Électrique Ltée est **VOTRE** ressource !

Distributeur Autorisé



Spécialisé dans la distribution
des produits de lignes
et postes électriques
de moyenne et haute tensions.



Quincailleries de Lignes
Outils de Monteurs
Perches Isolantes
MALT Portatives
Coupe-Circuits
Gants Isolants
Interrupteurs
Connecteurs
Outils Isolés
Parafoudres
Isolateurs
Ancrages
MALT
et Plus Encore...



PTS
ÉLECTRIQUE Ltée

Certifié ISO 9001: 2015

23201 ave. Clark Graham, Baie d'Urville, QC H9X 3T5
Tél: (514) 457-8886 Fax: (514) 457-4787
1-800-363-8420
www.PTSELECTRIQUE.com

SAULNIER

DEPUIS 1973

WWW.SAULNIER-IND.COM

- ✦ DÉVELOPPEMENT ET AMÉLIORATION DE PRODUIT
- ✦ INGÉNIERIE ET PROTOTYPAGE
- ✦ FABRICATION ET ASSEMBLAGE SELON VOS BESOINS
- ✦ PROJET CLÉ EN MAIN
- ✦ DISTRIBUTION DE PRODUITS ET ACCESSOIRES POUR MOYENNE ET HAUTE TENSION

ISO 9001



INFO SAULNIER@SAULNIER-IND.COM

T 450-835-4751

F 450-835-2001

RETOUR SUR LE CONSEIL SYNDICAL DU 7 SEPTEMBRE 2016

Les comités veillent au respect de la convention collective et offrent des services aux membres. Les membres de ces comités sont impliqués dans de nombreux dossiers qui vous sont présentés ici. N'hésitez pas à communiquer avec eux pour vous informer, vous faire conseiller et aussi les mettre au courant de situations, qui relèvent de leur champ d'activité respectif, et qui sont locales à votre environnement de travail.

CTTA

Lorraine Reid, ing. (responsable)
Vlad Alicescu, ing.
Christian Gazil, ing.
Olivier Massicotte, ing.
Guy St-Germain, ing.

Depuis le début de l'année, plusieurs changements techniques, technologiques et administratifs sont en cours. Plusieurs de ces changements regroupent des ingénieurs de différents quartiers généraux. Ces derniers concernent principalement des changements administratifs. Il y a plus de neuf réorganisations en cours. La principale difficulté est d'obtenir la description de fonction des gestionnaires avant et après changement. D'autre part, Hydro-Québec procède à des changements sans aviser le SPIHQ 30 jours d'avance.

Nous avons d'autres difficultés : les dates d'ancienneté SPIHQ ne reflètent pas la dernière entrée au sein du Syndicat et l'élaboration du bassin des chefs ingénieurs.

On a demandé aux ingénieurs de nous informer de tout changement technique, technologique ou administratif afin que nous puissions intervenir dans les délais prescrits et respecter les articles 15.28 et 31 de la convention collective.

GESTION DU FONDS D'ÉVENTUALITÉ

Claude Tremblay, ing. (responsable)
Steve Caron, ing.
Stéphane Plourde, ing.
Maxime Tremblay, ing.

Période plus difficile pour le fonds depuis le début de l'année. Le comité a investi timidement dans la reprise des marchés puisque cette dernière provenait principalement de titres très défensifs (obligations municipales américaines, utilités publiques, REITs et titres à faible volatilité). La forte reprise des secteurs de l'or et, dans une moindre mesure du pétrole, semblait invraisemblable étant donné la hausse des obligations de long terme, signe d'un affaiblissement de la croissance économique mondiale anticipée.

Le marché américain nous semble historiquement très surévalué par rapport à la croissance économique. Le niveau de surévaluation se situe entre celui atteint en 2000 et celui atteint en 2008.

GRIEFS

Christian Gazil, ing. (responsable)
Patrick Bergevin, ing.
Charles de Lasteyrie, ing.
Mathieu Froment, ing.
Luc Matteau, ing.
Guy St-Germain, ing.

Depuis le début de l'année, le comité Grieffs a tenu 4 rencontres et 10 journées d'arbitrage ont eu lieu sur 14 journées planifiées. De plus, 51 griefs ont été déposés.

Le comité a poursuivi l'arbitrage d'un grief de congédiement qui s'est soldé par une entente de principe. Nous avons commencé l'arbitrage d'un grief sur le comblement sans affichage d'un poste de chef par un ingénieur (article 15.03) et l'arbitrage de deux griefs individuels concernant l'échelon prévu à la

convention collective (article 9.04) dans l'année suivant un permis d'absence syndicale.

Par ailleurs, une décision arbitrale a été rendue dans le dossier des bulletins de paie donnant raison au Syndicat et concluant qu'Hydro-Québec ne pouvait, sans l'accord de l'ingénieur, mettre fin unilatéralement au bulletin de paie sous forme papier.

RECOURS À L'EXTERNE

Sylvain Picard, ing. (responsable)
Richard Nicholls, ing.
Stéphane Paré, ing.
Philippe Therrien, ing.

Nous avons continué de veiller à l'application de la lettre d'entente sur le mode de fonctionnement des comités prévus à l'article 33.

Plusieurs relances ont été nécessaires auprès de la partie patronale afin d'obtenir l'information sur les commandes multiples octroyées à l'externe depuis le début de l'année. Nous recevons maintenant l'information de la majorité des groupes, seule la division HQE étant le plus grand donneur de contrat présente un portrait incomplet. Une rencontre a été tenue avec le représentant HQT afin de faire un suivi sur les contrats émis par cette division. Une rencontre avec HQP sera tenue afin de définir le mode de transmission de l'information pour les commandes des contrats à commandes multiples.

LES NOUVEAUX DÉLÉGUÉS SOCIAUX DU SPIHQ



PAR **CHRISTIAN GAZIL, ING.**

Membre du comité Santé et sécurité,

*Coordonnateur provincial des
délégués sociaux du SPIHQ*

Historique

Un chômage avoisinant les 14 % et des taux d'intérêt autour de 18 % ont entraîné des problèmes de surendettement des travailleurs aux débuts des années 1980. En plus de cela, face au stress provoqué par la séparation et le divorce, et face aux dépendances chez ses syndiqués, la FTQ a mis en place à cette époque un réseau des délégués sociaux (DS).

Plus de 30 ans plus tard, le réseau des DS à la FTQ comptait en 2012 plus de 2 500 DS. À Hydro-Québec, tous les syndicats affiliés au SCFP avaient déjà depuis quelque temps des DS, et c'est maintenant chose faite pour le SPIHQ avec la signature dernièrement d'une lettre d'entente pour mettre en place un réseau de huit DS SPIHQ dans un projet pilote qui se terminera en juin 2018.

Rôle des DS

En plus de l'action syndicale traditionnelle, soit la défense des droits des membres et de la convention collective, le réseau des DS se voulait une nouvelle avenue pour les syndicats en vue d'aider leurs membres, soit pour :

1. Prévenir les risques psychosociaux (RPS) ;
2. Accompagner leurs membres confrontés à des dysfonctionnements au travail en raison de problèmes de dépendances (alcool, drogue, jeux), d'épuisement professionnel ou de détresse psychologique.

Pensons-y un peu. À quoi bon défendre les mesures disciplinaires répétitives d'un membre alcoolique qui arrive en état d'ébriété au travail, si on ne traite pas le mal à la source, soit la dépendance à l'alcool ? C'est aux DS d'essayer de voir à ce problème.

Ainsi, en greffant le volet DS à leur action de base, les syndicats vont pouvoir ajouter une autre façon d'aider leurs membres tout en leur permettant de renouveler leur militantisme.

Les risques psychosociaux au travail

Au début des années 2000, un nouveau terme est apparu dans le monde du travail : les risques psychosociaux. On peut le définir comme étant « les risques pour la santé mentale, physique et sociale engendrés par les conditions d'emploi et les facteurs organisationnels et relationnels susceptibles d'interagir avec le fonctionnement mental ».

En 2008, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) avançait qu'en 2020 la dépression deviendrait la principale source d'incapacité au travail. Chez certains pays dits riches, ceci est déjà une réalité en 2016.

En 2010, l'Institut de la statistique du Québec avançait le chiffre de 32,9 % des personnes en emploi au Québec qui présenteraient un niveau de détresse psychologique au travail modéré ou élevé.

Ainsi, pour les RPS, cette souffrance au travail englobe le surmenage, l'épuisement professionnel, la détresse psychologique, la dépression, la fatigue chronique, mais aussi le manque de reconnaissance, la perte de sens de la vie, le sentiment d'isolement, etc. Parmi les causes invoquées de cette souffrance, mentionnons entre autres les objectifs parfois irréalistes de la Direction, l'accélération du rythme du travail, les efforts d'adaptation nécessités par des changements organisationnels constants et la surcharge de travail. Tout cela s'accompagne, très sûrement dans un lien de cause à effet, d'une consommation accrue d'alcool, de tabac, mais aussi de maux de dos, d'ulcères, de troubles du sommeil, de troubles cardiovasculaires et même du « blues du lundi matin » au bureau.

Le message du « produire plus et mieux avec toujours moins de moyens » finit par écraser les travailleurs et les épuise avec toutes les conséquences évoquées plus haut. C'est dans ce contexte que les DS vont essayer de jouer leur rôle pour prévenir les RPS.

Les interventions des DS

Les principales causes d'intervention sont liées à la santé mentale (dépression, épuisement), aux dépendances (alcool, drogue, jeux) et aux conflits interpersonnels (intimidation, harcèlement, violence). Cela va donc demander au DS une ouverture aux autres, une bonne écoute et de l'empathie.

Globalement, le rôle du DS est d'écouter les gens, de les aider à comprendre ce qui leur arrive afin qu'ils puissent agir plus efficacement sur leurs difficultés et, si nécessaire, de les orienter vers les ressources qui devraient répondre adéquatement à leurs besoins.

Par la suite, souvent après une absence pour traitement, le DS devra assurer un suivi au retour au travail de la personne qu'il avait aidée en préparant le terrain auprès des collègues de travail ainsi que de la gestion.

Finalement, le DS va être impliqué au niveau de trois registres de négociation :

- négociation interpersonnelle avec la personne aidée ;
- négociation intraorganisationnelle au niveau du syndicat pour que le DS n'empiète pas sur le rôle des autres représentants syndicaux, mais aussi pour coordonner l'action syndicale ;
- négociation interorganisationnelle avec l'employeur pour les mesures de soutien comme une prise en charge par le Programme d'aide aux employés (PAE), l'assurance collective, une thérapie, une cure de désintoxication, mais aussi un retour au travail gagnant.

Tout cela ne s'invente pas et une formation de base intensive de trois jours sera donnée à chacun des DS par la FTQ.





Teseo Canada offre à ses clients des débitmètres VP Instruments pour air comprimé faciles à utiliser, des débitmètres pour gaz et des solutions de surveillance de l'énergie industrielle. Ses débitmètres bi- directionnels trois-en-un exclusifs offrent les solutions les plus complètes pour les mesures de débit d'air et de gaz comprimé. Teseo Canada propose également VPVision, de VP Instruments, sa solution de surveillance complète pour l'air comprimé, les gaz techniques et la gestion de l'énergie. Ayez une emprise sur votre utilisation d'air comprimé et sur son comportement entre vos compresseurs et les différents points d'utilisation.





**VP
INSTRUMENTS**
www.vpinstruments.com

TESEO Canada
Shorbrooke, Québec.

819-823-2179
819-212-6090
lrobitaille@teseocanada.com



TESEO
Aluminium Pipework

AXOR
EXPERTS • CONSEILS

AXC
CONSTRUCTION

> l'ingénierie-construction à l'échelle humaine



250, boulevard Lasalle
Baie-Comeau (Québec) G4Z 1S8
T. 418.296.4320

660, boul. Laure, bureau 105
Sept-Îles (Québec) G4R 1X9
T. 418.968.1320

axorexperits.com | info@axorexperits.com

**Échafaudage
INDUSTRIEL**

2380, Alexis-le-Trotteur, Jonquière (Québec) G7X 0J7
Téléphone 418-548-3674 Télécopieur : 418-548-3675
Courriel : info@echafaudageindustriel.com

Licence RBQ : 5596-3623-01 CERTIFIÉ ISO 9001

- Vente et location d'échafaudages
- Installation d'échafaudages et d'étalement
- Formations spécialisées en échafaudage
- Conception de plan
- Location d'abris temporaires
- Installation, vente, réparation de structure MegaDome®.



DL D.LAVOIE
ET FILS

Savoir-faire et compétence depuis 1974

Alexandre Beaumont

Directeur projets et estimations
R.B.Q. : 1356-6112-85

90, rue Lévesque, St-Ludger-de-Milot (Québec) G0W 2B0
Tél. : (418) 373-2482 • Téléc. : (418) 373-2545
alexandrebeaumont@dlavoie.com

www.dlavoie.com

ISO 9001 : 2008



ANCRAGES | BOULONS | OUTILLAGE

Ancrages Canadiens



Hegedus Ltée

Plus de 50 ans à votre service
Depuis 1957

ISO-9001



www.ancragescanadiens.com

1180, rue de Louvain Ouest, Montréal (Québec) H4N 1G5
Tél. : 514 381-3431 | Téléc. : 514 381-3688 | Sans frais : 1 800 381-4574



LA CAISSE DESJARDINS HYDRO

UN PEU D'HISTOIRE

PAR LOUIS CHAMPAGNE, ING., FIC

*Membre du conseil d'administration
de la Caisse Desjardins Hydro*



L Le Mouvement Desjardins fait partie de la vie des Québécois depuis plus de cent ans. Fondée à Lévis, la première caisse coopérative a donné naissance au Mouvement Desjardins, le plus important réseau financier du Québec, respecté partout dans le monde. En plus des centaines de caisses populaires et de groupes qui en font partie, il possède des compagnies d'assurance, une société de fiducie et un groupe de courtage. Il est le résultat de la vision d'un homme, Alphonse Desjardins, qui a eu l'idée d'une coopérative d'épargne et de crédit, une nouveauté à l'époque. En effet, en Europe, il y avait des coopératives d'épargne, d'autres de crédit, mais en faire une institution unique est une idée de Desjardins.

Il n'y avait alors pas de banques dans la campagne québécoise; et ailleurs au Québec, dans les villes où il y en avait, bien peu étaient québécoises. Les caisses populaires visaient à rendre l'épargne et le crédit accessibles aux Québécois, à tous les Québécois. Rappelons que les premiers compétiteurs de Desjardins étaient les usuriers de village, qui étranglaient ceux qui avaient besoin d'argent et freinaient de ce fait tout développement économique. C'est donc dans le Québec rural qu'est né le Mouvement Desjardins, et il a essaimé dans tout le Québec pour devenir ce qu'il est aujourd'hui.

M. Desjardins a aussi fondé les Credit Unions aux États-Unis, dont est issu le réseau des caisses en entreprise, qui fut exporté au Canada par l'entremise des filiales d'entreprises américaines. Ici, au Québec, les caisses de groupes ont souvent été fondées par des syndicalistes, qui y retrouvaient leurs valeurs: démocratie, solidarité, émancipation économique des travailleurs. Comme les caisses populaires, elles sont administrées par un Conseil d'administration représentant les membres. Ces caisses ont fondé la Fédération des caisses du Québec en 1962. Finalement, en 1977, cette fédération allait rejoindre le Mouvement Desjardins.

La caisse Desjardins Hydro appartient au réseau des caisses de groupes, les caisses d'économie de l'époque. Elle a maintenant soixante ans. Elle fut fondée par des employés syndiqués d'Hydro. Comme les autres caisses de groupes, elle se retrouve uniquement en entreprise, dessert tous ceux qui ont un emploi ou qui sont retraités d'Hydro-Québec. Il est intéressant de revenir brièvement sur l'histoire de la Caisse Desjardins Hydro.

LINEMAN'S TESTING LABORATORIES OF CANADA LIMITED

DIGNE DE CONFIANCE DEPUIS 1958

Assurer la sécurité des travailleurs et de la conformité

Spécialistes en sécurité et l'électricité au travers le Canada depuis 1958!

- Accrédité NAIL (North American Independent Laboratories) pour test diélectriques, calibration d'appareils de mesures, centre de réparation d'outils sous garantie, autoriser par les manufacturiers
- Le plus grand distributeur au Canada de gants caoutchoucs isolants Salisbury
- Équipement de Protection Personnel
- Centre de fabrication et réparation de perches et mise à la terre (MALT)
- Systèmes de détecteur de Gaz
- Sécurité routière

Tél.: 514.409.6911
Fax: 450.477.3388
mjs@ltl.ca
www.ltl.ca

ROUSSEL
ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ • QUÉBEC

SECTEURS

Éclairage de rues • Feux de circulation
 Électricité commercial • industriel • institutionnel
 Caméra de surveillance MTQ • Projets spéciaux

www.rousseauquebec.com

Frank Roussel, président
Téléphone : 418-628-6307

CERTIFIÉ ISO 9001-2008 • CERTIFIÉ BNQ

boisclair & fils inc.

DES PRODUITS DE BÉTON DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

manufacturier de produits de béton

- Regards d'égout circulaires, rectangulaires et polygonales • Puisards de rue
- Chambres de vannes • Stations de pompage circulaires et rectangulaires
- Fosses septiques résidentielles et commerciales • Fosses de rétention
- Puits absorbants • Systèmes bionest, écoflo, enviroseptique
- Produits Hydro-Québec et de télécommunications

715, boul. des Laurentides, Piedmont (Québec) J0R 1K0
 Téléphone 450-227-2468 ou 1-888-667-2468
 Télécopieur 450-227-1698 ou 1-888-667-1698

www.boisclairfils.ca

Accessoires pour Béton
NATIONAL

ACROW-RICHMOND
 THE HIDDEN STRENGTH
 LA FORCE CACHÉE

Ancrages au roc • Boulons de consolidation • Épingles à treillis
 (888) 777-9272 • www.nca.ca

Solutions sur mesure pour réduire l'impact des dangers

Produits certifiés et testés pour atténuer une chute de pierres, éboulements et les risques de glace:

- Rockfall mesh, ≤ 300 kN/m;
- Barrières déformables, $\leq 8,600$ kJ;
- Merlon, $\leq 25,000$ kJ;
- Protection Anti-glace avec treillis;
- Control d'érosion avec MacMat HS.

MACCAFERRI

www.maccaferri.ca



Treillis de haute résistance à la traction: **Manic 2**



Desjardins

Caisse Hydro

Il y en a eu plusieurs, affiliées aux Caisses d'économie, un réseau de caisses d'entreprises et communautaires indépendant à l'époque du Mouvement Desjardins. Il y en avait une à Montréal, la première, fondée en 1956, à Saint-Jérôme, Québec et Baie-Comeau. Elles ont les caractéristiques des Caisses populaires Desjardins. Elles ont été fondées par des employés préoccupés de la santé financière des travailleurs et travailleuses des entreprises d'électricité. Les compagnies d'électricité étaient alors indépendantes les unes des autres, quelques-unes fonctionnaient en coopérative, les plus importantes appartenaient au secteur privé, enfin d'autres aux municipalités.

Fondée il y a soixante ans, la Caisse Desjardins Hydro reflète le milieu de travail d'Hydro-Québec de l'époque. La langue de travail était l'anglais à Hydro, certains de nos documents de l'époque étaient donc rédigés en anglais. Outre la langue de travail d'Hydro, l'origine américaine a vraisemblablement contribué à cet état de fait. L'immense majorité du personnel d'Hydro était toutefois francophone. Ce n'est qu'après la nationalisation que cette situation colonialiste changea radicalement. Les caisses desservant les employés d'Hydro sont restées indépendantes longtemps après la nationalisation. Toutes faisaient partie de la Fédération des caisses d'économie du Québec. Après la fusion avec Desjardins, nous avons suivi les grandes tendances du Mouvement, transactions intercaisses, guichets automatiques, produits Desjardins. La Caisse Hydro de Montréal fut parmi les premières à devenir une institution de conseils, avec tout ce que cela implique : planification financière, connaissance des régimes d'avantages sociaux à Hydro, etc. Enfin, en 2002, nous avons participé au mouvement de fusion de caisses.

Cette situation a considérablement changé le portrait des Caisses à Hydro. Il y en a maintenant une seule. Celle de Baie-Comeau s'est regroupée avec d'autres caisses de groupe de cette ville. Les trois autres ont fusionné en 2002 et formé ce qui allait devenir la Caisse Desjardins Hydro. Cette fusion a permis d'augmenter notre assise financière, la Caisse est aujourd'hui plus importante que les quatre anciennes réunies, nous pouvons mieux affronter la concurrence en optimisant les règles découlant des accords de Bâle, qui ont généré des obligations inédites aux institutions financières (capitalisation, vérification et inspection de règles compliquées et parfois tatillonnes, etc.). Il faut répartir sur un bon volume d'affaires l'impact de ces règles pour les appliquer correctement.

Et nous comptons continuer à offrir des services de qualité dans le nouvel environnement numérique dont nous commençons à voir les possibilités et les défis. Nous voulons continuer à bien vous servir et fêter d'autres anniversaires comme celui-ci.




LATULIPPE
INDUSTRIEL

VÊTEMENTS ET CHAUSSURES DE TRAVAIL | ACCESSOIRES DE SÉCURITÉ

QUÉBEC 637 RUE SAINT-VALLIER OUEST **LÉVIS** 1228 RUE DE LA CONCORDE
T: 418 529-3445 F: 418 529-5101 industriel@latulippe.com industriel.latulippe.com



Galarneau
ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC.
R.B.Q. : 2659-0750-61

721, BOULEVARD DE L'UNIVERSITÉ
ROUYN-NORANDA, QC J9X 7C5

819 797-3894
INFO@GALARNEAU.CA

WWW.GALARNEAU.CA



MACHINERIE G.A.S.



Fabrication de machineries
Cisaille-presse-plieuse

www.gingras-gas.com
info@gingras-gas.com

762, Chemin Olivier, Lévis (Québec) G7A 2N2
Tél. : (418) 831-1417 • Fax : (418) 831-4973



LOISELLE
LE GROUPE

FORAGE	OUVRAGES D'ART
ENVIRONNEMENT	EXPLOITATION
EXCAVATION	ENTRETIEN ROUTIER

WWW.LOISELLE.CA
280 BOUL. PIE XII SALABERRY-DE-VALLEYFIELD (QC) J6S 6P7
1 888.373.4274



INDUSTRIEL • COMMERCIAL • MINIER
TRAVAUX EN ATELIER ET EN CHANTIER

Unité mobile Jet de sable
Collecteur de poussière de 500 à 20000 CFM
Préparation de surface haute pression d'eau 15000 psi
Traçage de lignes de stationnement • Spécialiste en plancher d'époxy
Blastrage rectifieuse et meuleuse de plancher de béton
Nettoyage au soda • Revêtement Polyurea

dionpeinture.com
819 762-6005
andre.caron@dionpeinture.com
853, boulevard Rideau, Rouyn-Noranda Qc J0Y 0G3

RBQ 8278-6997-45

19, rue St-Gérard
St-Jean-sur-Richelieu
(St-Luc) QC J2W 1P3

Tél.: (450) 349-5391
1 877 349-5391
Fax: (450) 349-1597

LES PRODUITS MURPHCO
L T É E
Spécialiste en drains de toiture rigide (commercial, industriel et institutionnel)

NANCY SAVOIE, directeur
nancy@produitsmurphco.com

4955, rue Brock
Montréal QC H4E 1B5
www.produitsmurphco.com



Tél.: (514) 937-3275
1 877 MURPHCO
Fax: (514) 937-6797

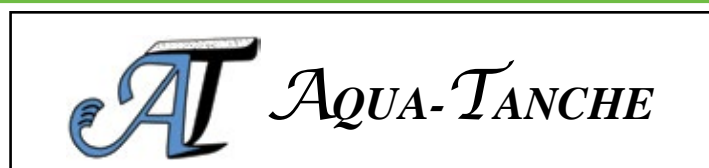
ENVIRONNEMENT




SANI-MANIC

- Traitement d'eau huileuse
- Traitement de sols contaminés
- Pompes divers
- Nettoyage de tuyaux
- Déversement terrestre

375, de la gare
St-Anaclet (QC) G0K 1H0
B: (418) 725-7515
www.sanimanic.com



AQUA-TANCHE

Richard Gaeta, président

richardgaeta@qc.aira.com RBQ : 2937-4709-76

10 137, Ave de London, Montréal-Nord, Qc H1H 4H4
Tél. : (514) 326-9686 • Fax : (514) 326-5943
aquatanche@qc.aira.com

APPLICATION DU CODE D'ÉTHIQUE DU SPIHQ AUX ÉLECTIONS

L Le Conseil syndical a révisé le Code d'éthique décrivant les devoirs éthiques des militants (les membres élus ou les candidats souhaitant exercer une fonction syndicale) du SPIHQ. Conséquemment, les militants devront signer les annexes 1 (Attestation) et 2 (Formulaire de déclaration d'intérêts) de ce Code.

Dorénavant, voici la procédure à suivre afin d'assurer l'admissibilité de sa candidature :

1. Pour le Bureau et le comité Surveillance

- Candidatures aux postes du Bureau pour publication dans L'Écho : transmettre les annexes signées avec le texte de présentation.
- Candidatures aux postes du Bureau ou du comité Surveillance séance tenante lors de l'assemblée générale : remettre les annexes signées au secrétaire d'élection avant les élections.

2. Pour les délégués et délégués substituts

- Pour les nouveaux délégués et délégués substituts, les annexes signées devront être fournies au secrétaire avant l'assemblée générale.
- Pour 2017 seulement, les délégués et délégués substituts qui seront réélus n'auront pas à signer les annexes 1 et 2.

3. Pour les comités

- Les membres de comités devront transmettre au secrétaire les annexes dûment signées avec leur candidature.
- Si un militant est membre de plusieurs comités, il devra mettre à jour l'annexe 2 pour chacun des comités dont il est membre.

ÉLECTIONS / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2017

Trois postes au Bureau seront à pourvoir par élection
à l'assemblée générale du 28 mars 2017 :

- 1^{er} Vice-président
- Secrétaire
- Trésorier*

**Vous souhaitez vous impliquer au Bureau ?
Faites publier votre candidature dans L'Écho !**

Le **13 janvier 2017** est la date limite pour nous transmettre votre texte de présentation (maximum 250 mots), les annexes 1 et 2 du Code d'éthique dûment signées et votre photo à **communication@spihq.qc.ca**.

Vous pouvez aussi présenter votre candidature
directement à l'assemblée générale.

*Pour un mandat d'un an

Terrapex
Environnement

1-888-448-3899
WWW.TERRAPEX.CA

DES SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES POUR UN MEILLEUR AVENIR

TERRAPEX ENVIRONNEMENT LTÉE EST UNE FIRME D'ENTREPRENEURS EN DÉCONTAMINATION,
DE CONSULTANTS EN ENVIRONNEMENT ET EN GÉOTECHNIQUE.

ENTREPRENEURS :

- ✓ Décontamination clé en main
- ✓ Traitement in situ
- ✓ Amiante
- ✓ Traitement d'eau

CONSULTATIONS ENVIRONNEMENTALES :

- ✓ Évaluation Environnementale de site (Phases I et II)
- ✓ Certificat d'autorisation
- ✓ Inventaire des matières dangereuses
- ✓ Vérification de conformité environnementale
- ✓ Experts accrédités par le MDDELCC

GÉOTECHNIQUE :

- ✓ Études
- ✓ Laboratoire
- ✓ Contrôle de matériaux

Terrapex
Environnement

MONTREAL - QUEBEC - ESTRIE / CENTRE DU QUEBEC - BEAUCE
1-888-448-3899
WWW.TERRAPEX.CA



**CENTRE DE RÉPARATION
HYDRAULIQUE
HYDREP INC.**
Conception et fabrication
de systèmes électrohydrauliques



- Experts en hydraulique
- Traitements des eaux et
environnement

Courriel: info@hydrepinc.com
Site web: www.hydrep.ca

3560, rue de l'Énergie
Parc Industriel
Jonquière, Québec, G7X 9H3
Tél.: 418 695-0120
Fax: 418 695-2630
Cell.: 418 690-5995 (service 24/24)

Michel Boudreau
Tél.: 418.553.1045
mbforesterie@live.ca
2110, Chemin Ternet
Havre St-Pierre
G0G 1P0

- Surveillance nautique
Lors de travaux aux abords ou sur plan d'eau
- Estacades
Montage, Installation et désinstallation
- Ancrages
Fabrication, forage en rivière et installation
- Rideaux à sédiments
Installation et désinstallation
- Relevés bathymétriques
- Ramassage et clamage
de bois flottants

Les Industries **EMB** inc.
Travaux maritimes

AVEC SES PARTENAIRES ET SES CLIENTS... LE COURANT PASSE

ASDR.CA

ASDR
SOLUTIONS

MEMBRE DU GROUPE ASDR INDUSTRIES

AVIS DE MOTION DÉPOSÉS PAR LE COMITÉ SURVEILLANCE

1. **Modifier les définitions de « Bureau » et « Conseil syndical »** au Chapitre 1 des Statuts afin de remplacer le terme « gérer » par le terme « administrer » ce dernier étant défini dans les Statuts et correspond aux Statuts 401 — *Pouvoirs et devoirs du conseil syndical* et 602 — *Pouvoirs et devoirs du Bureau*.
2. **Modifier les Statuts 212 et 501 afin de clarifier leur applicabilité au délégué substitut.** Ainsi, le délégué substitut se verra lui aussi protégé au Statut 212 — *Responsabilité* s'il est poursuivi en justice dans l'exercice de sa fonction. Quant au Statut 501 — *Comité de surveillance*, le délégué substitut risque tout autant que le délégué d'être en conflit d'intérêts lorsqu'il remplace ce dernier et ne devrait donc pas être membre du comité Surveillance.
3. **Modifier l'alinéa 2 du Statut 603 — *Durée du mandat des membres du Bureau*** afin de l'harmoniser avec le Statut 609 — *Vacance, indisponibilité ou absence au Bureau* qui prévoit qu'un membre du Bureau peut être élu en cours d'année par le Conseil syndical.
4. **Modifier le Statut 603 — *Durée du mandat des membres du Bureau* ou le Statut 609 — *Vacance, indisponibilité ou absence au Bureau*** afin de combler en assemblée générale (AG) un poste de Bureau qui deviendrait temporairement vacant à la fin de ladite assemblée. Un tel exemple s'est produit lors de l'assemblée générale de 2016 lorsque le 1^{er} vice-président a été élu au poste de président. Son poste est devenu vacant à la fin de ladite assemblée et a été occupé d'office par le 2^e vice-président en vertu du Statut 609. Le présent avis de motion aurait pour effet de permettre à l'AG de pourvoir séance tenante le poste de 2^e vice-président jusqu'à l'AG suivante où le poste de 1^{er} vice-président serait en élection.

Lizotte

SOLUTIONS

Gestion du risque des activités du castor
Beaver Activities Risk Management

Bien gérer les activités du castor, c'est rentable!

Il est plus économique et plus efficace de gérer les activités du castor que de le combattre.

Le castor est le plus gros rongeur mais, parfois, il gruge aussi votre budget. Évitez de réagir, adoptez la prévention :

- Démantèlement des barrages de castors
- Capture
- Formation
- Système de contrôle
- Suivi
- Planification

Contactez-nous et demandez **AIDE** (Analyse Inventaire Déprédation Écologique)

926, route de la Seigneurie
Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec) G0R 4E0
Bureau : 418 919-1001 | Cell. : 418 952-0945
info@lizottesolutions.com | www.lizottesolutions.com

RG TECHNILAB

Détection de gaz - Qualité de l'air - Protection respiratoire

25 ANS

VENTE, INSTALLATION, LOCATION, ÉTALONNAGE
DÉTECTEURS DE GAZ FIXES ET PORTABLES

Merci de nous choisir années après années!

1 888-466-0787

Licence RBQ : 5613-8316-01
rgtechnilab.com
info@rgtechnilab.com

Une expertise reconnue depuis 1979

EnviroServices

Services de consultation en environnement

- Évaluation de sites, phases I, II, III, IV
- Caractérisation d'effluents liquides
- Développement durable et SME
- Recherche et développement
- Conception et gestion d'équipements pétroliers

Concilier activités humaines et impératifs environnementaux

Longueuil
Montréal
Québec
Terrebonne

(514) 944-4069 / (450) 471-0552
www.enviroservices.qc.ca

Spécialiste en eaux et environnement

ASSISTANCE TECHNIQUE

eau potable - eaux usées

- Assistance à l'exploitation et entretien
- Ingénierie
- Formation

INSPECTION ET MESURE

Drones de surface et sous-marin

- Bathymétrie
- Mesure de sédiments
- Inspection de barrages
- Réservoirs
- Autres infrastructures

Asisto inc.

RÉGIONS : OUTAOUAIS • MONTRÉAL • QUÉBEC

mbeaudry@asistinc.ca • 1 855 530-9002 • asisto.ca

MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS

PAR FRANÇOIS MORASSE, ING.

Secrétaire

SÉANCE DU 7 SEPTEMBRE

Le Conseil syndical a entériné la proposition de modification des Règlements 101, 102, 801, 901, et l'ajout du Règlement 104 présentée par le Comité d'étude pour l'intégration aux Règlements et aux Statuts du Code d'éthique et de la Politique contre le harcèlement et la violence.

Les modifications apparaissent en **rouge** et les Règlements se lisent dorénavant comme suit :

RÈGLEMENT 101 - SUIVI DU LIVRE DES STATUTS, DES RÈGLEMENTS **ET DES CODES**

Le livre des statuts, des règlements **et des codes** doit être muni d'une section de suivi de la mise à jour, contenant au moins les informations suivantes :

- numéro complet de l'article modifié ;
- date de l'avis de motion ;
- date de la première étape ;
- date du renvoi en deuxième étape ou troisième étape ;
- date de la troisième étape ;
- date de l'adoption en quatrième étape ;
- date de la publication ;
- date de la demande d'approbation à l'Inspecteur général (si applicable) ;
- date de l'approbation de l'Inspecteur général (si applicable) ;
- date de la promulgation du règlement.

RÈGLEMENT 102 - NOUVEAU MEMBRE

Dès son adhésion, le nouveau membre reçoit les documents suivants :

- attestation d'entrée ;
- copie des statuts et des règlements ;
- copie du guide de procédures ;
- copie de la convention collective de travail en vigueur ;
- copie des codes applicables.**

RÈGLEMENT 104 – CODES APPLICABLES AU SYNDICAT

- Les codes applicables aux membres sont :**
 - Politique contre le harcèlement et la violence**
- Les codes applicables aux militants sont :**
 - Code d'éthique des militants du SPIHQ**

RÈGLEMENT 801 - PROCÉDURE D'AMENDEMENT DES RÈGLEMENTS, **CODES** ET RÈGLES D'ORDRE

- Un avis de motion, indiquant la teneur de la proposition :
 - est publié dans la publication officielle du Syndicat au moins un mois avant l'assemblée ou
 - est donné à une assemblée précédente.
- En première étape, l'Assemblée adopte le principe général du projet d'amendement. Si le projet est adopté par la majorité absolue, l'Assemblée choisit de soumettre le projet en deuxième étape à un comité d'étude ou de le soumettre directement en troisième étape.
- Si le projet est soumis en deuxième étape, le comité d'étude a pour mandat :
 - de faire une étude détaillée du projet ;
 - de consulter les membres du Syndicat via les délégués syndicaux ;
 - de faire des recommandations à l'Assemblée quant à l'adoption, à la modification ou au rejet du projet.

La personne qui a déposé l'avis de motion doit être incluse dans ce comité si elle le désire.

- Le projet et la recommandation du comité s'il y a lieu sont soumis en troisième étape à l'Assemblée pour en débattre. Les amendements et les sous-amendements sont adoptés à la majorité des deux tiers (2/3).
- La majorité des deux tiers (2/3) est requise pour adopter le projet en quatrième étape.
- Nonobstant les alinéas 2 à 5, l'abrogation d'un article ou d'un ou plusieurs alinéas d'un article nécessitent une seule étape. Des sous-amendements peuvent être soumis afin de modifier le nombre d'alinéas de l'article à abroger. La majorité des deux tiers (2/3) est requise pour adopter les sous-amendements et le projet d'amendement.



RELONAT

Les services de relogement national inc.

Une entreprise canadienne qui aide les employés et leurs familles à relocaliser sans soucis depuis 1986.

- Comprend les besoins uniques de l'entreprise et conçoit des programmes personnalisés pour répondre aux exigences.
- Services complets d'assistance au départ et à destination avec des solutions de relogement à l'échelle nationale et internationale.
- Conseillers internes parfaitement bilingues offrant un service 24hrs.
- Un véritable et unique point de contact pour l'employé et le client.
- Accès à un réseau immobilier de renommée mondiale par l'entremise de notre partenariat avec RE/MAX Québec.

Communiquez avec nous dès aujourd'hui pour un relogement sans soucis!

Courriel : info@relonat.com
Site Web : <http://www.relonat.com>
Tél. : 514-382-0790 ou 450-667-3700
Sans frais : 877-777-0790

Fiers membres de : CERC et Worldwide ERC, OACIQ

TRACER LE CHEMIN EN TRANSPORT HORS NORME.



TRANSPORT WATSON, UN GUICHET UNIQUE.

- Planification des routes
- Demandes de permis et soumission des trajets au ministère du Transport
- Chargement et déchargement sécuritaire des pièces
- Escorte routière
- Solutions intégrées pour réduire vos coûts

transportwatson.com

450 467-7352 ou 1 800 361-1381

WATSON
TRANSPORT HORS NORMES

partenaire de **ROBERT**

Autobus Messier Chibougamau inc.



131, 5e Avenue, Chibougamau (Québec) G8P 2E2
Tél. : (418) 748-2120 • Fax : (418) 748-3088

Bernard Lamontagne, propriétaire

Transport de personnes, Voyage de groupe

Autobus Fleur de Lys

LOCATIONS AUTOCAR ET MINIBUS
21, 24, 34, 48 ET 56 SIÈGES

CANADA - ÉTATS-UNIS



2591, Avenue de la Rotonde, Lévis (Qc) G6X 2M2
418-832-7788 | 1-800-265-0188
info@fleurdelys-bus.com
www.autobusfleurdelys.com

Le groupe **LAFRENIÈRE** Tracteurs Ste-Anne-de-la-Pérade

938, de Lanaudière
Sainte-Anne-de-la-Pérade

www.grouperlafrenieretracteurs.com **418-325-2446**



MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS (SUITE)

RÈGLEMENT 901 - PROCÉDURE DE DÉPÔT D'UNE PLAINTE

1. Toute plainte doit être déposée, au secrétaire du Syndicat, dans les 42 jours calendrier de la connaissance des faits dont la plainte découle, mais à tout événement, dans un délai n'excédant pas 12 mois de l'occurrence des faits qui ont donné lieu à la plainte. Ces délais sont de rigueur.
2. Toute plainte sera formulée par écrit, datée et signée par le(s) plaignant(s).
3. La plainte devra comporter un bref énoncé des faits qui ont donné lieu à l'infraction alléguée ainsi que les dispositions pertinentes des statuts, règlements, **codes**, résolutions, règles d'ordre du Syndicat contre lesquels l'infraction alléguée a été commise.
4. Le(s) plaignant(s) transmet(tent) l'original de sa (leur) plainte ainsi qu'une copie au secrétaire, soit de main à main, soit par poste recommandée avec accusé de réception. Le secrétaire achemine ladite plainte au Conseil syndical.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE

Le Conseil syndical a entériné la proposition de modification du Règlement 608 2a) relatif aux demandes de remboursement, et celle du Règlement 605.6 pour la vérification des demandes de remboursement.

Les modifications apparaissent en **rouge** :

RÈGLEMENT 608 – REMBOURSEMENT DES FRAIS DES MEMBRES

2. Les repas
 - a) Les repas sont remboursés sur présentation d'une pièce justificative comprenant les noms de tous les participants, et la raison du repas **et signées par le demandeur**. Le montant du pourboire versé lors du repas peut être ajouté à la pièce justificative par le demandeur.

RÈGLEMENT 605 – PAIEMENTS

6. Les demandes de remboursement du trésorier doivent être signées par le **président 1^{er} ou le 2^e vice-président ou le secrétaire** avant l'émission de chèques de remboursement.





Déménagement Monette Express

Entreposage • Transport • Aménagement Bureau

Pierre Dignard
Directeur

4050, Jean-Marchand, porte 110
Québec (Québec) G2C 1Y6



Cell. : (418) 455-3300
Tél. : (418) 840-1234
Fax : (418) 840-1730
Courriel : info@monetteexpress.com
Site : www.monetteexpress.com



**L'EXPÉRIENCE
PREMIÈRE
CLASSE**

École de pilotage Nolisement Travail aérien Maintenance
aéronautique




VITRO PLUS
VITRES ET ACCESSOIRES D'AUTOS

Amos
111, boul. Mercier
(Québec) J9P 2P2
Téléphone : 819 732-5377
Télécopieur : 819 732-0365
amos@vitrieriepomerleau.ca




TRANSPORT DÉDIÉ ET SPÉCIALISÉ
camions et remorques plateformes, chariots
élévateurs Moffett, remorques à rideaux
et toilées, manutention

DÉMÉNAGEMENT COMMERCIALE & RÉSIDENTIEL
services d'emballage, d'entreposage
et clés en mains offerts

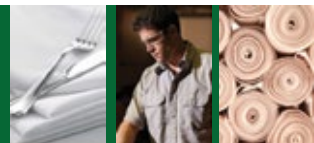
9999, rue Notre-Dame Est Montréal-Est, Québec H1L 3R5
Tél.: **514.322.4422** • 1.800.417.4227 • Téléc.: 514.322.4002
info@transportlyon.com www.transportlyon.com



CHEF DE FILE MONDIAL EN TEXTILE COMMERCIAL
POUR LA RESTAURATION, L'HÔTELLERIE ET L'INDUSTRIE

2500, rue Senkus, LaSalle
Qc H8N 2X9

514 595-7381



www.alsco.com

Fier partenaire d'hydro-Québec depuis 20 ans



thyssenkrupp

*Pour tous vos besoins en
métaux et plastiques industriels*

ThyssenKrupp Matériaux NA

4700, chemin du Bois-Franc, St-Laurent (Québec) H4S 1A7
Téléphone : **514 337-0161**
Ligne directe : **514 789-1639**, Télécopieur : **514 745-2968**
Internet : thyssenkruppmateriauxna.com

MODIFICATIONS AU CODE D'ÉTHIQUE

PAR FRANÇOIS MORASSE, ING.

Secrétaire

Lors de sa séance du 26 octobre dernier, le Conseil syndical a entériné la proposition de modification du Code d'éthique des militants du SPIHQ. Ces modifications apparaissent en **rouge** ci-dessous. *La version complète du Code est disponible sur le site web du SPIHQ.*

1. Portée du document

Le Code d'éthique, ci-après nommé le Code, décrit les devoirs **et les obligations** éthiques des **des-tous-les** membres élus **des instances ou candidats** du SPIHQ, ci-après nommés les militants. Ces règles leur serviront de guide lorsqu'il s'agira de prendre des décisions et des mesures ayant trait à l'exercice de leurs fonctions. Toutefois, le Code ne les dispense jamais des responsabilités qu'exige la nature de ses fonctions.

Le Code ne remplace ni ne modifie une disposition législative ou réglementaire, ni le Code de déontologie des ingénieurs.

Les Statuts, **et** Règlements **et Règles d'ordre** du SPIHQ ont préséance sur le présent Code.

2. Définitions

...

Militant

Membre élu ou candidat du SPIHQ pour exercer une fonction syndicale.

3.2. Devoirs **et obligations** éthiques des militants élus

Un militant :

- doit agir avec diligence, compétence, impartialité, intégrité, bonne foi et loyauté, au mieux des intérêts du SPIHQ et de ses membres. Les conduites dérogatoires ne sont pas tolérées;

...

3.4. Devoirs **et obligations** éthiques après le mandat

Après l'expiration de son mandat, un militant doit respecter la confidentialité des renseignements, débats, échanges et discussions de quelque nature que ce soit dont il a eu connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

3.6. Dispositions diverses — Engagement du militant

Le présent Code entre en vigueur le jour de son adoption par le Conseil syndical, sans effet rétroactif. Il est de nature publique et doit être accessible à l'ensemble des membres du SPIHQ.

Tout amendement au présent Code doit être fait par le même processus que celui par lequel on amende un Règlement (référence Règlement 801 – Procédure d'amendement des règlements, des codes et règles d'ordre)

Au moment de son entrée en vigueur, le SPIHQ s'assure que tous les militants attestent qu'ils ont pris connaissance du présent Code, qu'ils se déclarent liés par ses dispositions et complètent le formulaire de déclaration d'intérêts.

Par la suite Le SPIHQ s'assure que, lors de l'élection d'un militant ou lors du renouvellement de son mandat, ce dernier atteste qu'il a pris connaissance du présent Code, qu'il se déclare lié par ses dispositions et complète le formulaire de déclaration d'intérêts. Dans le cas d'un militant élu à une autre fonction ou réélu à une fonction déjà occupée, ce dernier met à jour le Formulaire de déclaration d'intérêts.

Le secrétaire du SPIHQ est responsable de la conservation des attestations et formulaires signés.

MODIFICATIONS AUX STATUTS À L'AG 2017

Le comité d'étude (intégration du Code d'éthique et de la Politique contre le harcèlement et la violence aux Règlements et aux Statuts) proposera en dernière étape les modifications à apporter aux Statuts lors de l'assemblée générale du 28 mars 2017. Ces modifications seront disponibles sur le site web du SPIHQ vers la mi-mars.



Tetra Tech c'est le génie québécois dont l'expertise rayonne mondialement.

Grâce à nos projets à grande échelle, nous pouvons améliorer la qualité de vie des gens tout en créant de la valeur pour toutes les parties prenantes.

Que ce soit l'énergie hydroélectrique, l'énergie éolienne, l'énergie solaire, l'énergie nucléaire ou encore le transport et la distribution d'électricité, Tetra Tech est le partenaire de choix pour capter le plein potentiel électrique du pays.

Plus de 16 000 collaborateurs en ingénierie répartis dans 400 bureaux à travers le monde, dont 1 250 ressources spécialisées au Québec.

tetrattech.com | /tetrattech | /tetrattech



TRAVAILLER ENSEMBLE

PARTENAIRES POUR LA RÉUSSITE

Fièrè partenaire d'Hydro Québec depuis 1959, nous sommes heureux de participer activement à la gestion de votre régime d'assurance collective.

Notre premier objectif est de vous offrir des solutions flexibles, novatrices et durables qui répondent à vos attentes.

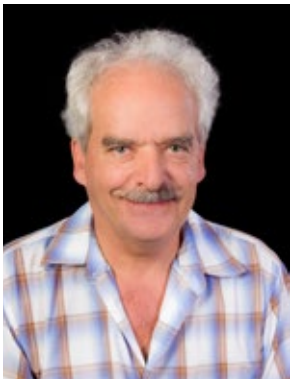


**INNO
TEX**

SÉCURITÉ DURABILITÉ LIBERTÉ

NOUS ÉQUIPONS VOTRE COURAGE
www.areo-feu.com

ARÊO-FEU



MES VŒUX POUR 2017: ACCUEILLIR LE NOUVEAU

PAR **ANDRÉ SAUVÉ, ING.**
« nouveau retraité »

Ça y est, je récidive !

Plusieurs le savent, pour moi c'est devenu une tradition : au passage de la nouvelle année, je refuse de souhaiter « De la santé, ah oui, de la santé ! »... Je choisis un autre souhait qui sort de l'ordinaire et qui pourrait ressembler à une résolution de la nouvelle année. Une seule résolution, pas plusieurs ! Une seule, mais multiforme...

Cette année, donc : **ACCUEILLIR le NOUVEAU**.

Le NOUVEAU

Spontanément, en parlant de NOUVEAU, on pourrait penser à une personne : celle qui vient de se joindre à notre équipe de travail ; le nouvel ami de ma fille adolescente ; le voisin qui emménage dans la maison d'à côté ; le nouveau conjoint de ma sœur jusqu'ici solitaire ; deux familles de réfugiés syriens que notre communauté paroissiale prendra en charge en février... Autant de personnes inconnues que j'aurai la chance d'apprivoiser.

Le **NOUVEAU**, c'est aussi une situation qui vient déranger ma routine. Pour ma part, mon statut de « nouveau retraité » me présente des opportunités hier encore inconnues : un nouveau milieu social à découvrir, et auquel je pourrais contribuer par mon action bénévole. Mais c'est aussi faire le deuil d'un milieu de travail agréable et des collègues qui vont me manquer ; un travail, d'ailleurs, où le nouveau était constamment au rendez-vous, tant du côté génie électrique que de celui de mon implication syndicale au comité Santé et sécurité. Sous cet aspect particulier, le NOUVEAU, c'était aussi, hélas, une situation conflictuelle qui dégénère ou encore un accident en apparence bénin, mais qui traduit une vulnérabilité à corriger.

ACCUEILLIR

De prime abord, on pourrait confondre accueil et acceptation inconditionnelle. Même si accueillir s'avère facile dans plusieurs situations courantes, un accueil judicieux requiert souvent une bonne dose de prudence et de discernement.

En voici quelques exemples :

- L'annonce d'une réorganisation est généralement accueillie avec inquiétude et circonspection. Établir un consensus n'est une sinécure pour personne, mais le dialogue devrait permettre d'en atténuer les impacts négatifs.
- La dernière venue des nouvelles technologies, « madame Jabber », semble vouloir s'immiscer dans le contrôle de mon poste de travail ; il y a là matière à réflexion quant à l'ergonomie optimale que je souhaite maintenir. Rapidité et efficacité sont-elles synonymes ?
- On a modifié une méthode de travail, mais l'analyse de risques n'a pas été revue. Dans ce cas, l'accueil du nouveau pourrait signifier un arrêt temporaire des travaux afin de s'assurer que les tâches pourront être exécutées de façon sécuritaire.
- Mes nouvelles tâches exigent que je visite une installation de TransÉnergie. Toutefois, je n'ai pas encore suivi la formation sur le Code des Travaux... Je fais quoi ?

Voilà, j'ai énuméré ici quelques situations où « **ACCUEILLIR le NOUVEAU** » invite à la réflexion. C'est là une invitation à transposer cet accueil dans votre quotidien en 2017...

Et comme le disait ce vieux curé de mon enfance : « C'est la grâce que je vous souhaite ! ».



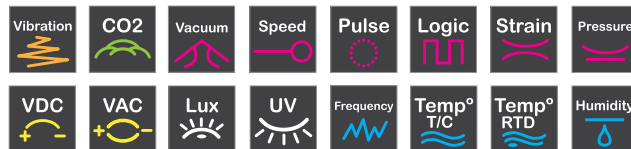


Monterey, votre bouclier contre les arcs électriques !

Pour plus d'information, SVP contactez-nous au 819 475-4333 ext.224

Système d'acquisition / Data Logger

GRAPHTEC



**Instruments
Techno * Test**



Caméra infrarouge

2345, rue Michelin, #100, Laval, QC H7L 5B9

info@techno-test.com • Tel.: 450 681 5777 • Fax.: 450 681 3773



Qualité

Plus de 125 ans
d'expertise

- » 100% fabriqué au Québec
- » Meneur en câbles d'acier et torons de haute qualité
- » Fournisseur fiable d'Hydro-Québec pour plus de 30 ans

BRIDON • BEKAERT
LE GROUPE CÂBLES



PAR **FRANÇOIS MORASSE, ING.**
Secrétaire

BIENVENUE PARMI NOUS

Le Syndicat professionnel des ingénieurs d'Hydro-Québec souhaite la bienvenue à ses nouveaux membres en règle¹.

Fondé en 1964, le SPIHQ est un syndicat indépendant qui prend à cœur la défense de ses membres. Il compte 1 853 cotisants en date du 3 novembre 2016. De ce nombre, 1 684 sont membres en règle tel que défini au point 2 du Statut 205.

Depuis la dernière parution de L'Écho, le SPIHQ a accueilli les nouveaux membres en règle suivants :

Nom du membre	Unité structurelle	Section
Hydro-Québec Distribution		
Simon Péloquin	Encadrements structures et automatismes	Montréal-Nord
Hydro-Québec Innovation, équipement et services partagés		
Yves Tremblay	Projets Baie Comeau	Manicouagan-Matapédia
Éric Bouchard	Projets Baie Comeau	Manicouagan-Matapédia
Yuhan Wu	Appareillage électrique de postes	Place Dupuis 4
Nicolas L'Écuyer	Lignes de transport	Place Dupuis 4
Antoine Ouzilleau	Appareillage électrique de postes	Place Dupuis 4
Maroie Jomni	Génie civil de postes	Place Dupuis 4
André Lord	Mécanique	Place Dupuis 1
Sylvain Lamoureux	Gestion des espaces projets	Richelieu et Beauharnois
Casseus Alexis	Travaux 51	Laurentides
Hydro-Québec Production		
Jérôme Levasseur	Diagnostics, pérennité et projets	Manicouagan-Matapédia
Ann St-Jean	Maintenance Barrages et infrastructures	Laurentides
Irène Biley	Commande, mesure et surveillance	Siège social 1
Sébastien De Senneville Leclair	Comport. et Surv. Barrages Beauh-Gatineau	Richelieu et Beauharnois
Karim Tazi Cherti	Comport. et Surv. Barrages Beauh-Gatineau	Richelieu et Beauharnois
Isabelle Lebrun	Comport. et Surv. Barrages Beauh-Gatineau	Richelieu et Beauharnois
Hydro-Québec TransÉnergie		
Emilio Roy Reyes Barron	Intégration et relations opérationnelles	Montréal-Est
Josée Banville	Soutien Technique App. (Baie Comeau)	Manicouagan-Matapédia
Hydro-Québec VP-Technologies de l'information et des communications		
Olivier Jamin	Proj. de télécom évolution des pratiques	Centre-ville Ouest

¹ Pour devenir membre en règle, il suffit de signer sa carte de membre. Bien que tous les cotisants soient représentés par le SPIHQ, il faut être membre en règle pour participer à la vie syndicale et exprimer son droit de vote aux assemblées. Veuillez communiquer avec votre délégué pour devenir membre en règle.

Fier partenaire d'Hydro-Québec



www.ipexelectrique.com
1 866 473-9462



USINAGE



TOURNAGE



SOUDURE



MÉCANIQUE



QUALITÉ



DES SOLUTIONS RF CONÇUES POUR DURER

Antenne de base, antennes
pour intérieur de bâtiment,
antennes mobiles et filtres

88, boul. Industriel,
Boucherville (Qc)
Tél.: (450) 641-1454

Raymond Robert LTD.
LTD.



Dany Davis, V.P.

danydavis@raymondrobert.com

3205, 1^{er} Rue, Arrondissement St-Hubert
Longueuil (Québec) J3Y 8Y6

Vente, achat et réparation de machinerie neuves et usagées
Inventaire complet sur notre site internet

T. 514.935.3589 C. 514.923.1724 F. 514.935.7618

WWW.RAYMONDROBERT.COM

**Les isolateurs
en verre trempé SEDIVER
pour un réseau de transport fiable**

SEDIVER,
**la fiabilité et
la pérennité**
du réseau haute tension
au moindre coût global de cycle de vie

SEDIVER

sediver.com

Point de vente:

Seves Canada: info.canada@sediver.com
514-739-3385

Besoin d'un coup de pouce?

sewcan.ca/inepuisable

SEW
inépuisable



1.800.567.8039

Montréal: 514.367.1124 | Toronto: 905.791.1553 | Vancouver: 604.946.5535

RÉPARTITION DES MEMBRES PAR NIVEAU

	Au 10 janv. 2016		Au 21 fev. 2015		Au 17 avril 2016		Au 15 mai 2016		Au 21 août 2016		Au 2 oct. 2016	
	Membres	%	Membres	%	Membres	%	Membres	%	Membres	%	Membres	%
Classe 4 *	1	0,1%	1	0,1%			1	0.1%				
Classe 5 *	2	0,1%	3	0,2%	3	0,2%	3	0.2%	3	0.2%	3	0.2%
Classe 6 *	44	2,4%	45	2,5%	42	2,3%	42	2.3%	43	2.3%	42	2.3%
Classe 7 *	36	2,0%	39	2,1%	44	2,4%	45	2.5%	44	2.4%	44	2.4%
Niveau I	173	9,6%	171	9,4%	172	9,4%	169	9.3%	175	9.5%	177	9.6%
Niveau II	1171	64,7%	1169	64,3%	1175	64,5%	1181	64.5%	1189	64.6%	1202	64.8%
Niveau III	350	19,4%	359	19,8%	357	19,6%	356	19.5%	357	19.4%	357	19.2%
Niveau IV	31	1,7%	29	1,6%	29	1,6%	29	1.6%	29	1.6%	28	1.5%
Total Membres	1808		1816		1822		1826		1840		1853	
Hommes	1433	79,3%	1438	79,2%	1442	79,1%	1445	79.1%	1453	79.0%	1462	78.9%
Femmes	375	20,7%	378	20,8%	380	20,9%	381	20.9%	387	21.0%	391	21.1%

* Ne s'applique qu'aux ingénieurs occupant un poste de chef selon 16.06.1 ou 16.06.2 de la convention collective.

NOMINATIONS ENTÉRINÉES

Veuillez noter que dorénavant le tableau des nominations entérinées est disponible sur le site web du SPIHQ (www.spihq.qc.ca), à l'onglet « Documents ».



Campagne Centraide des employés et retraités d'Hydro-Québec 2016

Grâce à vous, le SPIHQ a atteint son objectif **de 40 % de participation avec 369 679 \$** incluant la contribution d'Hydro-Québec qui double les dons.

Le Bureau vous remercie pour votre générosité!





Des solutions à la mesure de vos besoins.

Nous mettons tout en oeuvre pour offrir les meilleures solutions aux problèmes propres à vos applications. Nous misons sur la qualité que vous connaissez de Swagelok pour assembler des équipements fiables et sécuritaires. Quelle que soit l'ampleur de votre projet, nous travaillerons avec ardeur à livrer la perfection. Tout comme nos produits, les gens de Groupe Swagelok Québec performant sous pression. 

Swagelok
Groupe Swagelok Québec

T 514.332.3651
info@quebec.swagelok.com
swagelok.com/quebec

LE SECRET LE MIEUX GARDÉ DE L'INDUSTRIE!



Nous offrons des appareillages électriques de basse et de moyenne tension allant jusqu'à 7 200 V afin de répondre à vos besoins!

Faire affaire avec Hewitt pour vos appareillages, c'est :

- des produits sur mesure, faits ici même
- des délais de livraison et coûts raisonnables
- la possibilité d'avoir des produits adaptés à vos besoins
- technologies novatrices



Pour obtenir plus de détails, veuillez communiquer avec nous.

1 866-834-0565

hewitt.ca/energie

Retrouvez-nous sur

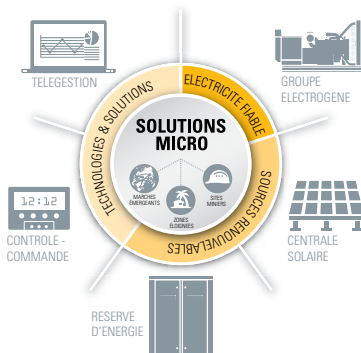


ENE 24-06

SOLUTIONS MICRO RÉSEAUX HYBRIDES CAT®

LES SOLUTIONS MICRO-RÉSEAU HYBRIDES PERMETTENT DE :

- Réduire les dépenses en carburant
- Abaisser les émissions nocives
- Abaisser le coût de possession global du bien
- Obtenir des temps de retour sur investissement favorables



Pour obtenir plus de détails, veuillez communiquer avec nous.

1 866-642-0509

hewitt.ca/microsreseau

Retrouvez-nous sur



ENE 22-06